

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 16, 2022

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met with videoconference this day at 6:46 p.m. [ET] to study Bill C-11, An Act to amend the Broadcasting Act and to make related and consequential amendments to other Acts; and, in camera, to consider a draft agenda (future business).

Senator Leo Housakos (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good evening, and welcome to the Standing Senate Committee on Transport and Communications.

I am Leo Housakos, a senator from Quebec and chair of this committee. I would like to invite my colleagues to introduce themselves.

[*English*]

Senator Simons: I'm Senator Paula Simons. I'm from Alberta, Treaty 6 territory.

[*Translation*]

Senator Gagné: Raymonde Gagné, from Manitoba.

Senator Cormier: Senator René Cormier, from New Brunswick.

Senator Miville-Dechêne: Julie Miville-Dechêne, from Quebec.

[*English*]

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

Senator Dawson: Dennis Dawson, Quebec.

Senator Manning: Fabian Manning, Newfoundland and Labrador.

Senator Sorensen: Karen Sorensen, Alberta.

Senator Quinn: Jim Quinn, New Brunswick.

Senator Dasko: Donna Dasko, senator from Ontario.

Senator Wallin: Pamela Wallin from the province of Saskatchewan.

The Chair: Thank you, colleagues.

We're meeting to continue our study of Bill C-11, An Act to amend the Broadcasting Act and to make related and consequential amendments to other Acts. Joining us by popular

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 16 novembre 2022

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 18 h 46 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois; et à huis clos, pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Le sénateur Leo Housakos (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonsoir à tous et bienvenue au Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

Je suis Leo Housakos, sénateur du Québec et président du comité. J'aimerais inviter mes collègues à se présenter.

[*Traduction*]

La sénatrice Simons : Je suis la sénatrice Paula Simons. Je viens du territoire du Traité n^o 6, en Alberta.

[*Français*]

La sénatrice Gagné : Raymonde Gagné, du Manitoba.

Le sénateur Cormier : Sénateur René Cormier, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

Le sénateur Dawson : Dennis Dawson, du Québec.

Le sénateur Manning : Fabian Manning, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Sorensen : Karen Sorensen, de l'Alberta.

Le sénateur Quinn : Jim Quinn, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Dasko : Donna Dasko, sénatrice de l'Ontario.

La sénatrice Wallin : Pamela Wallin, de la Saskatchewan.

Le président : Merci, chers collègues.

Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois. Le CRTC

demand for a second go-round is the CRTC, which has come up many times in our deliberations, both by witnesses and during questions. We have with us Ian Scott, the Chairperson and Chief Executive Officer; Scott Shortliffe, Executive Director, Broadcasting; and Ms. Rachelle Frenette, General Counsel and Deputy Executive Director. Welcome to our committee.

You usually have five minutes for opening remarks, but given the fact that you, deservedly, have the floor, the chair will be generous with your opening statement. After that, we'll open it up for Q and A.

Ian Scott, Chairperson and Chief Executive Officer, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission: Thank you for the invitation and the privilege to appear before you, as you said, for the second time.

[*Translation*]

When we last appeared before you in June 2022, we spoke about the importance of Bill C-11. Our opinion has not changed since. Bill C-11 and the changes it proposes are needed to modernize Canada's broadcasting legislation and to give us the tools we need for the broadcasting system to adapt to the digital environment.

I would like to commend the committee on the depth and breadth of witnesses that have appeared to discuss this important topic. You have heard a number of different views. I would like to focus my remarks on some of the concerns that have been raised, mainly user generated content, algorithms, and official language minority communities.

I'll begin with user-generated content. Our view on this issue has not changed since our last appearance before the committee: Bill C-11 makes a distinction between social media users, on the one hand, and the platforms themselves on the other.

Its intent is to exclude individual users from regulation.

[*English*]

These powers granted to the CRTC under the bill are focused and, in our view, necessary. For example, they would allow us to require that social media platforms support the development of Canadian programs and make content discoverable and accessible to persons with disabilities. The CRTC is not being given the power to regulate individual users in relation to the content they create.

se joint à nous en raison de la demande populaire pour une deuxième comparution, ce qui a été soulevé à maintes reprises dans nos délibérations, tant par les témoins que pendant les questions. Nous accueillons Ian Scott, président et premier dirigeant, Scott Shortliffe, directeur exécutif, Radiodiffusion, et Rachelle Frenette, avocate générale et sous-directrice exécutive. Bienvenue à notre comité.

Nous accordons habituellement cinq minutes pour les déclarations liminaires, mais comme vous avez, et à juste titre, la parole, le président sera généreux avec vous. Ensuite, nous passerons aux questions.

Ian Scott, président et premier dirigeant, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes : Je vous remercie du privilège que vous m'accordez de comparaître devant votre comité, et pour la deuxième fois comme vous le disiez.

[*Français*]

Lors de notre dernière comparution devant le comité en juin 2022, nous avons parlé de l'importance du projet de loi C-11. Notre opinion n'a pas changé depuis. Le projet de loi C-11 et les changements qu'il propose sont nécessaires afin de moderniser la législation canadienne sur la radiodiffusion et de nous donner les outils dont nous avons besoin pour que le système de radiodiffusion s'adapte à l'environnement numérique.

J'aimerais féliciter le comité pour la richesse et la diversité des témoins qui ont comparu afin de discuter de ce sujet important. Vous avez entendu bon nombre de points de vue différents. J'aimerais concentrer mes remarques sur certaines des préoccupations qui ont été soulevées, principalement le contenu généré par les utilisateurs, les algorithmes et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Je commencerai par l'enjeu du contenu généré par les utilisateurs. Notre avis sur la question n'a pas changé depuis notre dernière comparution devant le comité : le projet de loi C-11 établit une distinction entre les utilisateurs des médias sociaux, d'une part, et les plateformes elles-mêmes, d'autre part.

Son intention est d'exclure les utilisateurs individuels de la réglementation.

[*Traduction*]

Les pouvoirs accordés au CRTC en vertu du projet de loi sont ciblés et nécessaires. Par exemple, ils nous permettraient d'exiger que les plateformes de médias sociaux soutiennent la création d'émissions canadiennes, et qu'elles rendent le contenu découvrable par les personnes en situation de handicap et accessible à celles-ci. Le CRTC ne se voit pas accorder le pouvoir de réglementer les utilisateurs individuels en ce qui concerne le contenu qu'ils créent.

I wish to assure you — and Canadians more broadly — that the CRTC has no intention of regulating individual TikTokers, YouTubers or other digital content creators.

I understand the committee has also heard a great deal about discoverability, algorithms and how Bill C-11 would provide the CRTC with the power to impose conditions to enhance the discoverability of Canadian content. Unfortunately, my previous remarks have been taken out of context by some witnesses who have appeared before you, so I wish to be very clear. The CRTC's objective is to ensure that Canadians are made aware of Canadian content and that they can find it. It is not about manipulating algorithms; it is about encouraging innovation.

Among the new objectives proposed by Bill C-11, online broadcasters should ensure the promotion and discoverability of Canadian content in both official languages, as well as Indigenous content. The CRTC will have tools at its disposal to achieve this objective.

For example, online broadcasters could commit to promoting Canadian content through online or off-line marketing and advertising, curated music lists or promotional reels. The CRTC could request that online broadcasters report on the measures that they might have taken to promote Canadian and Indigenous content.

What the bill will not do is allow the CRTC to mandate the use of specific algorithms or source code to achieve the objective of promotion and discoverability. And we have no issue with that limitation.

In addition, let me assure you that prior to putting in place any regulatory obligation that affects online broadcasters, domestic or foreign, we will hold public consultations. Online broadcasters, consumers and other interested parties can and will have their say. The views of everyone who participates in our public proceedings will be considered by this commission when putting in place measures to promote and make discoverable Canadian and Indigenous content.

I would also note that discoverability is not a new issue for the CRTC. As far back as 2016, prior to my assuming this role, we co-hosted a summit on the issue where experts from both conventional and digital media — including, by the way, YouTube — as well as government gathered to exchange ideas about how content is created and discovered online, not leading to some regulatory caveat but rather an exchange of views and best practices.

Je tiens à vous assurer — ainsi qu'aux Canadiens — que le CRTC n'a aucunement l'intention de réglementer les YouTubers, TikTokers et autres créateurs de contenu numérique.

Je comprends que le comité a aussi beaucoup entendu parler de la découvrabilité et des algorithmes, et de la façon dont le projet de loi C-11 donnerait au CRTC le pouvoir d'imposer des conditions pour améliorer la découvrabilité du contenu canadien. Malheureusement, mes remarques précédentes ont été sorties de leur contexte par certains des témoins qui ont comparu devant vous. Pour être clair, l'objectif du CRTC est de s'assurer que les Canadiens sont informés du contenu canadien et qu'ils sont en mesure de le trouver. Il ne s'agit pas de manipuler des algorithmes, mais d'encourager l'innovation.

Parmi les nouveaux objectifs proposés par le projet de loi C-11, les diffuseurs en ligne devraient assurer la promotion et la découverte du contenu canadien dans les deux langues officielles, ainsi que du contenu autochtone. Le CRTC disposera d'outils pour atteindre cet objectif.

Par exemple, les diffuseurs en ligne pourraient s'engager à promouvoir le contenu canadien au moyen de campagnes de marketing et de publicité en ligne ou hors ligne, de listes de musique organisées ou de vidéos promotionnelles. Le CRTC pourrait demander aux diffuseurs en ligne de rendre compte des mesures prises pour promouvoir le contenu canadien et autochtone.

Toutefois, le projet de loi C-11 ne permettra pas au CRTC de rendre obligatoire l'utilisation d'algorithmes ou codes sources particuliers en vue d'atteindre l'objectif de promotion et de découvrabilité. Le CRTC n'a aucun problème avec cette limite.

En outre, permettez-moi de vous assurer qu'avant de mettre en place toute obligation réglementaire entraînant des répercussions sur les diffuseurs en ligne, nous organiserons des consultations publiques. Les diffuseurs en ligne, les consommateurs et les autres parties intéressées auront leur mot à dire. Le CRTC tiendra compte de l'avis de tous ceux qui participeront à nos instances publiques lorsqu'il mettra en place des mesures en vue de promouvoir et à rendre découvrable le contenu canadien et autochtone.

J'aimerais souligner que la découvrabilité n'est pas un nouvel enjeu pour le CRTC. En 2016, nous avons coorganisé un sommet sur la question au cours duquel des experts des médias traditionnels et numériques — y compris YouTube — ainsi que du gouvernement se sont réunis pour partager des idées sur la façon dont le contenu est créé et découvert en ligne. Il n'en a pas découlé de mises en garde de nature réglementaire, mais on a plutôt assisté à des échanges de vue et à la formulation de pratiques exemplaires.

[Translation]

The final issue I'd like to discuss is the provision in Bill C-11 to afford unique consultation rights to official language minority communities, OLMCs, when the CRTC makes decisions that could affect these groups.

Let me be clear, the CRTC is subject to the Official Languages Act and takes its obligations seriously. We meet regularly with these communities in our dedicated working groups to discuss the issues they are facing and make them aware of upcoming proceedings. We also have internal checks and balances to ensure that their views are fully considered in our decision-making. These are not new measures; they have been in place for years.

In fact, the Commissioner of Official Languages has found in a report that through several of these measures, the CRTC fulfils its duty to take positive measures to enhance the vitality and development of official language minority communities.

Moreover, our position has never been that we do not wish to consult with OLMCs. Quite the contrary, consultation is in the CRTC's DNA; it's what we do. We ensure that everyone, including OLMCs, has every opportunity to participate in our proceedings and contribute their views to the public record.

We consult, we listen and we deliberate, with the ultimate objective of making decisions that are evidence-based and reflective of the views and opinions of those who participated in our proceedings.

[English]

Bill C-11, however, sets out farther reaching and rigid consultation requirements in the proposed subsection 5.2(2), which in our view are legally problematic and would have unintended consequences. I expect you may have a question or two on that, and we would be pleased to address the specifics during our testimony today.

One other aspect of Bill C-11 that would have similar unintended consequences is the proposed section 34.01. That section requires the CRTC to conduct a review of all orders and regulations made every seven years. It's important to understand that the CRTC issues literally hundreds of decisions annually, amounting to well over a thousand decisions in a seven-year period. Such a requirement would divert our resources away from the important task of conducting efficient proceedings and issuing current, timely decisions. In our view, it's unnecessary, seeing as the CRTC already conducts reviews of its regulatory frameworks on a consistent basis, either as a result of our own initiative or because of a request made by one of our stakeholders.

[Français]

Le dernier enjeu que j'aimerais aborder est la disposition du projet de loi C-11 visant à accorder des droits de consultation uniques aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) lorsque le CRTC prend des décisions qui pourraient viser ces groupes.

Permettez-moi d'être clair : le CRTC est assujéti à la Loi sur les langues officielles et prend ses obligations au sérieux. Nous rencontrons régulièrement ces communautés au sein de nos groupes de travail spécialisés afin de discuter des problèmes auxquels elles sont confrontées et de les informer des instances à venir. Nous avons également mis en place des contrôles internes afin de garantir que leurs points de vue sont pleinement pris en compte dans le cadre de notre prise de décisions. Ces mesures ne sont pas nouvelles; elles sont en place depuis des années.

En fait, le commissaire aux langues officielles a conclu dans un rapport que, au moyen de plusieurs de ces mesures, le CRTC s'acquitte de son devoir de prendre des mesures positives en vue de favoriser le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

D'ailleurs, notre position n'a jamais été de refuser de consulter les CLOSM. Bien au contraire, la consultation est dans l'ADN du CRTC; c'est ce que nous faisons. Nous veillons à ce que tout le monde, y compris les CLOSM, ait la possibilité de participer à nos instances et de verser leurs points de vue au dossier public.

Nous consultons, nous écoutons et nous délibérons, avec pour objectif ultime de prendre des décisions fondées sur des éléments de preuve et reflétant les points de vue et les opinions de ceux qui ont participé à nos travaux.

[Traduction]

Toutefois, le projet de loi C-11 prévoit des exigences rigoureuses et de grande portée en matière de consultations, au paragraphe 5.2(2), lesquelles sont, à notre avis, juridiquement problématiques et auraient des conséquences imprévues. Nous serions heureux d'aborder les détails lors de notre témoignage aujourd'hui.

Il y a un autre aspect du projet de loi C-11 qui aurait des conséquences involontaires semblables : l'article 34.01. Cet article exigerait que le CRTC procède à un examen de tous les ordres et règlements pris tous les sept ans. Il est important de comprendre que le CRTC rend des centaines de décisions chaque année, ce qui représente au-delà de mille décisions tous les sept ans. Cette nouvelle exigence détournerait nos ressources de la tâche importante qui consiste à mener des instances efficaces et à rendre des décisions en temps opportun. De plus, cela n'est pas nécessaire : le CRTC procède déjà régulièrement à des examens de ses cadres réglementaires, soit de sa propre initiative, soit en raison d'une demande formulée par l'une de nos parties prenantes.

Finally, the CRTC is required to hold hearings and issue reports on request by the Governor-in-Council. In our view, the existing Broadcasting Act provides for sufficient oversight and review. We would therefore ask that you consider this amendment be removed.

Thank you once again. Thank you for the additional time, Mr. Chair, and for inviting us to appear before you again. We hope that this legislation will be finalized in the coming months since it is desperately needed. We would be pleased to attempt to answer your questions. Thank you.

The Chair: Thank you, sir.

Senator Wallin: Thank you all for being here. Seeing as it's your second round, it will also be our second round and we will go over some of the material.

You and I had an exchange the last time you were here. I won't read it all, but basically, in response to some other questions, it provoked questions about whether or not you would be able to control or manage user-generated content. I said to you:

You won't manipulate the algorithms; you will make the platforms do it. That is regulation by another name. You're regulating either directly or explicitly . . .

And your answer was, "You're right."

Can we clarify?

Mr. Scott: As you reread that and you say "make the platforms do it," perhaps I should have listened more carefully to the precise wording of your question. I apologize for that.

As I was addressing in my opening remarks, or we are addressing in our opening remarks, discoverability is an objective. We're trying to help Canadians identify and find Canadian content.

As I said, there are a number of ways of doing it. Today they use promotional reels; they can advertise. YouTube opened studios in Toronto to support digital creators; they are producing new digital productions in Canada and have Canadian products. There are lots of ways to do it.

What I mentioned at the time — and I ought to have been more precise with my wording — is that a number of platforms already use their algorithm in that manner. YouTube identifies Canadian content. Netflix identifies Canadian content. For example, if you say, "I'm interested in drama," they will show drama. They will also identify some of those dramas as Canadian.

Enfin, le CRTC est tenu de tenir des audiences et de publier des rapports à la demande du gouverneur en conseil. À notre avis, la Loi sur la radiodiffusion actuelle prévoit une surveillance et un examen suffisants. Nous demandons donc que cet amendement soit retiré.

Je vous remercie encore une fois, monsieur le président, de nous avoir invités de nouveau à nous présenter devant votre comité. Nous espérons que la législation sera achevée rapidement, car elle est résolument nécessaire. Nous nous ferons maintenant un plaisir de répondre à vos questions. Merci.

Le président : Merci, monsieur.

La sénatrice Wallin : Merci à tous pour votre présence. Comme il s'agit de votre deuxième passage, ce sera la même chose pour nous et nous allons passer en revue certains documents.

Vous et moi avons eu un échange la dernière fois que vous étiez ici. Je ne le lirai pas au complet, mais essentiellement, en réponse à d'autres questions, nous nous étions demandé si vous seriez en mesure de contrôler ou de gérer les contenus générés par les utilisateurs. Je vous avais dit ceci:

Vous n'allez pas manipuler les algorithmes; vous obligerez plutôt les plateformes à le faire. C'est une réglementation sous un autre nom. Que ce soit fait directement et explicitement...

Et vous m'avez répondu : « Vous avez raison. »

Que vouliez-vous dire exactement?

M. Scott : À la relecture de ce passage où vous me dites que j'obligerais plutôt les plateformes à le faire, je me dis que j'aurais peut-être dû écouter plus attentivement votre affirmation à l'époque. Je vous prie de m'en excuser.

Comme je l'ai dit dans mes propos liminaires, ou du moins comme nous l'indique la déclaration liminaire du CRTC, la découvrabilité est un de nos objectifs. Nous essayons d'aider les Canadiens à trouver du contenu canadien.

J'ai également dit qu'il y a plusieurs façons d'y parvenir. Aujourd'hui, on y parvient par le biais de bobines promotionnelles, de la publicité. YouTube a ouvert des studios à Toronto pour soutenir les créateurs numériques qui produisent du contenu numérique au Canada et qui proposent des produits canadiens. Il y a bien des façons de le faire.

À l'époque — et j'aurais dû être plus précis dans ma formulation —, j'avais dit que plusieurs plateformes utilisent déjà leurs algorithmes de cette façon. Ainsi, YouTube identifie les contenus canadiens, comme Netflix. Par exemple, si vous dites « Je m'intéresse aux dramatiques », ces plateformes vous proposeront des dramatiques et elles identifieront pour vous les dramatiques canadiennes.

My point is simply that they can use their algorithm to help achieve that objective. The commission won't make them.

Senator Wallin: You also say you want to set up a framework to encourage those providers to deliver the outcomes that you want, and that has two troubling sides to it, which is right now the relationship is between me as the consumer and the platform. My behaviour then sends signals to the platform about what I want to watch, what I want to listen to and what I want to see. My relationship is with them. If you want to direct that, directly or indirectly, and have the platforms respond to a set of objectives you have, it's troubling because I'm not sure my relationship should be with the CRTC.

Furthermore, you are going to be directed by cabinet, and I certainly don't want my relationship to be with my government telling me what it is that I should be listening to, watching and responding to.

Mr. Scott: I'm listening and trying to pay very careful attention to the terms you've used. I want to be clear: The CRTC has not and will not be trying to direct what consumers watch. What we do is attempt to currently further the objectives of the Broadcasting Act, which includes the production, distribution and discoverability of programming. Today, we do not tell a Rogers or a Corus what to put on air or what consumers should watch, and we will not do that for platforms in the future. What we do is provide a policy framework; for example, programs of national interest today. There are requirements for expenditures in those areas. The question in the future is: What are appropriate and equitable measures that could be applied to providers that are operating on the digital platforms? That's what we're doing, not directing consumers to watch or controlling what they watch in any way.

Senator Wallin: If that's what's put in front of me, and if the signals that I'm sending are being overridden by another set of rules — I mean, you've said here today:

Among the new objectives proposed by Bill C-11, online broadcasters should ensure the promotion and discoverability of Canadian content in both official languages, as well as Indigenous content. The CRTC will have tools at its disposal to achieve this objective.

Mr. Scott: Yes. You just reiterated some of the —

Senator Wallin: That sounds to me —

Je veux dire qu'elles peuvent utiliser leurs algorithmes pour atteindre cet objectif, ce que le conseil ne fera pas.

La sénatrice Wallin : Vous dites aussi que vous voulez établir un cadre visant à encourager ces fournisseurs à parvenir aux résultats que vous recherchez, mais cela comporte deux aspects troublants à mes yeux qui touchent à la relation entre l'utilisateur et la plateforme. En fonction de mes choix, la plateforme déduit ce que je veux regarder et ce que je veux écouter. La relation est donc établie entre l'utilisateur et la plateforme. Vous dites vouloir influencer ce mécanisme, directement ou indirectement, et faire en sorte que les plateformes répondent à un ensemble d'objectifs que vous visez, ce que je trouve troublant parce que je ne suis pas certaine de vouloir établir une relation avec le CRTC.

De plus, comme vous êtes aux ordres du Cabinet, je ne veux certainement pas que mon gouvernement me dise ce que je devrais écouter ou regarder, ou encore ce à quoi je devrais réagir.

M. Scott : Je vous écoute et je me suis efforcé d'être très attentif aux termes que vous avez employés. Je tiens à ce que ce soit clair : le CRTC n'a pas tenté et ne tentera pas de dicter aux gens ce qu'ils doivent regarder. En fait, nous cherchons à promouvoir les objectifs de la Loi sur la radiodiffusion en ce qui a trait à la production, à la distribution et à la découvrabilité de la programmation. Aujourd'hui, on ne dicte pas à Rogers ou Corus ce qu'il convient de mettre en ondes ou ce que les consommateurs devraient regarder, et on ne le fera pas dans le cas des plateformes à l'avenir. En revanche, nous fournissons un cadre stratégique concernant, par exemple, des programmes d'intérêt national. Il y a des exigences en matière de dépenses dans ces domaines. À l'avenir il faudra se demander quelles mesures appropriées et équitables pourraient être appliquées aux fournisseurs qui sont actifs sur les plateformes numériques. C'est ce que nous faisons, nous ne demandons pas que les consommateurs soient invités à surveiller ou à contrôler ce qu'ils regardent ou écoutent a priori.

La sénatrice Wallin : Si c'est ce qu'on me propose, mais que les produits que je téléverse doivent être conformes à d'autres de règles... C'est ce que vous avez déclaré ici aujourd'hui en disant :

Parmi les nouveaux objectifs proposés par le projet de loi C-11, les diffuseurs en ligne devraient assurer la promotion et la découvrabilité du contenu canadien dans les deux langues officielles, ainsi que du contenu autochtone. Le CRTC disposera d'outils pour atteindre cet objectif.

M. Scott : Oui. Vous venez de répéter certaines des...

La sénatrice Wallin : J'ai l'impression...

Mr. Scott: No. Again, there are lots of things. Today, we do encourage, for example, the production and creation of Indigenous content. I'll use a more current example.

Earlier in my term, we held the Women in Production Summit. We were not ordering players to have women in key positions, but rather, having them report to us about what their practices are and asking them to voluntarily commit to annual reports on their progress. That is a way the commission can encourage an activity. We can encourage them to advertise. We can encourage them to use lots of tools.

My point is, there are a bunch of things in the tool kit, and they will be used to promote the objectives that you ultimately decide are part of this legislation.

Senator Wallin: I would just have to say that, as a consumer and sometimes a participant in this business, it's very different how I relate to a television screen in which you have mandated that there be X percentage of Canadian content or any other kind of thing and how I react and interact with the platform. It's a very different relationship.

The Chair: Senator Wallin, your time allotted for this round is over.

Mr. Scott: Mr. Chair, could I quickly respond to that last point?

The Chair: You'll have to do so on second round. I want to be fair with all senators.

Mr. Scott: I'll happily try to respond to that, senator.

Senator Miville-Dechêne: Thank you for being here, Mr. Scott. I will ask my first question in English because I want to quote you.

I asked you a question last time about how you are going to accomplish discoverability, and you answered quite clearly, "I don't want to manipulate your algorithm. I want you" — and you were talking about the industry — "to manipulate it to produce a particular outcome."

So this is quite clear, it seems to me, saying that, at this time, you were of the opinion that if this is what was needed, you wanted the industry to manipulate the algorithm to attain those particular results. I'm wondering why you're saying you were misquoted.

Mr. Scott: That is an accurate reflection of what I said. What I'm trying to explain is that's a very narrow example. There are numerous ways to promote discoverability.

M. Scott : Non. Encore une fois, beaucoup de choses interviennent. Aujourd'hui, nous encourageons, par exemple, la production et la création de contenu autochtone. Je vais utiliser un exemple plus récent.

Au début de mon mandat, nous avons tenu le sommet Women in Production. Nous n'avons pas demandé aux joueurs du milieu de nommer des femmes dans des postes clés, mais plutôt de nous faire rapport de leurs pratiques et de s'engager volontairement à produire des rapports annuels sur leurs progrès. C'est une façon pour le conseil d'encourager une activité. Nous pouvons inciter les acteurs du milieu à faire de la publicité. Nous pouvons les inciter à utiliser beaucoup d'outils.

Je veux dire que l'on trouve un grand nombre d'outils dans la boîte existante, des outils qui seront utilisés pour promouvoir les objectifs que vous déciderez en fin de compte d'inclure dans ce projet de loi.

La sénatrice Wallin : Je dirais simplement en tant que consommatrice et parfois participante du milieu, que je n'ai pas du tout la même relation avec un écran de télévision dans lequel vous avez imposé un pourcentage X de contenu canadien ou tout autre type de contrainte, et avec la plateforme. La relation est très différente.

Le président : Sénatrice Wallin, votre temps de parole est écoulé.

M. Scott : Monsieur le président, puis-je répondre rapidement sur ce dernier point?

Le président : Vous devrez le faire au deuxième tour. Je dois être juste envers tous les sénateurs.

M. Scott : Je serai heureux de répondre à cette question.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci pour votre présence, monsieur Scott. Je vais poser ma première question dans la langue dans laquelle vous vous êtes exprimé la dernière fois parce que je veux vous citer.

Je vous avais demandé comment vous comptiez favoriser la découvrabilité et vous m'avez répondu très clairement ceci : « Je ne veux pas manipuler les algorithmes. Je veux plutôt que les fournisseurs — et vous parliez bien alors de l'industrie — le fassent pour obtenir un résultat donné. »

Il me semble donc très clair qu'à ce moment-là, vous étiez d'avis que si c'est ce qu'il fallait faire, vous vouliez que l'industrie manipule les algorithmes pour parvenir à ces résultats particuliers. Je me demande pourquoi vous dites avoir été mal cité.

M. Scott : Cela reflète bien ce que j'ai dit. Ce que j'essaie d'expliquer, c'est que c'est un exemple très limité. Il existe de nombreuses façons de promouvoir la découvrabilité.

Senator Miville-Dechêne: Yes.

Mr. Scott: And the use of the algorithms is one. If we go back, the CRTC produced a report earlier in my mandate called *Harnessing Change: The Future of Programming Distribution in Canada*, and we focused on the fact that we need to use a variety of approaches that are equitable, dynamic and flexible in order to achieve the objectives of the act.

The use of algorithms by players is a tool they use. We're focused on outcomes. Here the objective is the outcome of helping Canadians discover content. Algorithms are one way to do that. As I've mentioned, there are several other ways of doing it. Yes, we would encourage them broadly, using every tool at their disposal.

Senator Miville-Dechêne: Including algorithms?

Mr. Scott: If that works for them, but we will not say, "You will use your algorithm to do X." The desired outcome is to show us how you will encourage discoverability. Show us how you will help Canadians find content. The algorithm is one tool that they would have at their disposal.

If my words were unclear for that, I'm trying to be as clear and transparent as possible in explaining my perspective.

Senator Miville-Dechêne: Let's take a hypothetical situation. A platform has to generate results. You've asked for results. Let's say you want results in terms of francophone music on a platform, and the platform is not able to generate the results you are asking for with what we call static recommendations, where everything is static.

At this point, will you say to the platform, "You have not attained your results, so now take other means" — which means algorithms — "to attain the particular results the CRTC is asking for"?

Mr. Scott: Thank you for the example. I'm always wary of responding to hypotheticals, but I would agree with everything you said up to the point of, "Therefore, you will use an algorithm." I would change that and say, "You've reported that you are not fulfilling a particular objective that we have established."

The same is true today with linear and traditional providers where we receive reports, and we know whether they are meeting their conditions of licence or obligations. If they're failing to do so, we seek resolution. We ask, "How will you achieve it, then?" You asked, "Will you make them use their algorithm?" I wouldn't suggest that would be an outcome, certainly not an approach I would take. It would be, "Now tell

La sénatrice Miville-Dechêne : Certes.

M. Scott : Et l'utilisation des algorithmes en est un parmi d'autres. Au début de mon mandat, le CRTC a produit un rapport intitulé *Emboîter le pas au changement : L'avenir de la distribution de la programmation au Canada*, et nous avons insisté sur le fait qu'il faut recourir à diverses approches équitables, dynamiques et souples pour atteindre les objectifs de la loi.

Les acteurs de l'industrie ont recours aux algorithmes. Nous mettons l'accent sur les résultats. Ici, l'objectif est d'aider les Canadiens à découvrir du contenu. Les algorithmes sont une façon d'y parvenir. Comme je l'ai mentionné, il y a plusieurs autres façons de procéder. Nous encourageons effectivement les plateformes à utiliser tous les outils à leur disposition.

La sénatrice Miville-Dechêne : Y compris les algorithmes?

M. Scott : Si cela fonctionne pour elles, mais nous ne dirons pas : « Utilisez les algorithmes pour faire ceci ou cela. » À terme, nous voulons qu'elles nous montrent comment elles vont encourager la découvrabilité. Qu'elles nous montrent comment elles aideront les Canadiens à trouver du contenu. Les algorithmes sont un outil à la disposition des plateformes.

Si mes propos n'étaient pas clairs à l'époque, j'essaie maintenant d'être aussi clair et transparent que possible pour expliquer mon point de vue.

La sénatrice Miville-Dechêne : Prenons une situation hypothétique. Une plateforme doit produire des résultats. Vous vous attendez à des résultats. Disons que vous voulez des résultats sur le plan de la musique francophone sur une plateforme donnée et que celle-ci n'est pas en mesure de parvenir aux résultats attendus par le biais de recommandations visant à ce que tout demeure en l'état, c'est-à-dire statique.

À l'heure où l'on se parle, allez-vous dire à la plateforme : « Vous n'avez pas atteint vos résultats, alors prenez d'autres moyens », ce qui signifie jouer sur les algorithmes, « pour atteindre les résultats particuliers que demande le CRTC »?

M. Scott : Merci pour cet exemple. J'hésite toujours à répondre à des questions hypothétiques, mais je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit jusqu'au moment où vous avez ajouté : « ce qui signifie jouer sur les algorithmes. » Je changerais cette partie pour dire plutôt : « Vous avez signalé que vous ne répondez pas à l'un des objectifs que nous avons fixés. »

C'est la même chose aujourd'hui avec les fournisseurs linéaires et traditionnels qui nous envoient des rapports nous indiquant s'ils respectent leurs conditions de licence ou leurs obligations. Dans la négative, nous cherchons une solution. Nous leur demandons : « Comment allez-vous y arriver? » Vous voulez savoir si nous allons les obliger à utiliser leurs algorithmes. Eh bien, je ne dirais pas que ce serait un résultat

me, how are you going to meet that policy objective? How are you going to meet that obligation?” Not, “You will do this or that.”

Similarly, we don’t tell them today to spend Canadian Content Development contributions on a particular kind of music. Rather, we direct money to a French music fund and an English music fund, and we apportion it to help achieve the results. To use a hypothetical, if one side was not being successful, the commission might consider a change in the ratio.

I’ll add — and perhaps this is a way of answering Senator Wallin’s question — all of these things, if I may take the opportunity to remind you, are not done in isolation. They’re done through a public hearing process where parties will come and give evidence, make submissions and develop a public record upon which we make decisions. We don’t make these decisions in a back room. We make them based on a record in public proceedings.

Senator Miville-Dechéne: Generating results — does that mean quotas? Because you will have to have targets. We know that in France, for example, you have 30% quotas on Netflix. What about Spotify? We all know there’s very little listening to francophone music.

Mr. Scott: Clearly, it would be inappropriate for me to say what the commission might rule in the future. I would say — and I can again refer you to the *Harnessing Change* report — the commission will be looking for equitable rules.

Netflix or YouTube are different creatures from Bell and Quebecor. They’re a different line of business. They operate differently, to Senator Wallin’s point. Simply taking the old regime and applying it to the new makes no sense whatsoever. That’s why the commission will work on developing a new framework that is equitable — not necessarily the same tools at all.

Senator Manning: Thank you to our witnesses.

One of the concerns we have heard here is the CRTC’s own lack of transparency and accountability. We had Monica Auer from Canada’s Forum for Research and Policy in Communications, who said:

When we say that the CRTC is transparent, it is simply not. It is holding public hearings without witnesses

souhaité, ce ne serait certainement pas une démarche que j’adopterais. Je demanderais : « Maintenant, dites-moi, comment allez-vous atteindre cet objectif stratégique? Comment allez-vous vous acquitter de cette obligation? » et pas « vous allez faire ceci ou cela ».

De même, nous ne leur disons pas aujourd’hui de dépenser les contributions de Développement de contenu canadien pour privilégier tel ou tel type de musique. Nous versons plutôt de l’argent à un fonds de musique francophone et à un fonds de musique anglophone, et nous le répartissons pour aider à atteindre les résultats visés. Par exemple, si une partie n’atteint pas les objectifs, le conseil pourrait envisager de modifier le ratio.

J’ajouterai — et c’est peut-être là une façon de répondre à la question de la sénatrice Wallin — que toutes ces choses-là, si vous me permettez de vous le rappeler, ne se font pas en vase clos. Elles se font dans le cadre d’un processus d’audience publique où les parties viennent témoigner, présenter des observations et contribuer à l’élaboration d’un dossier public sur lequel nous fondons nos décisions. Nous ne prenons pas ces décisions en coulisses. Nous les rédigeons en fonction de délibérations publiques.

La sénatrice Miville-Dechéne : Quand vous dites « produire des résultats », cela revient-il à parler de quotas? Parce qu’il faut avoir des cibles. On sait qu’en France, par exemple, un quota de 30 % a été imposé à Netflix. Qu’en est-il de Spotify? Nous savons tous qu’il y a très peu d’écoute de musique francophone.

M. Scott : Il serait évidemment inapproprié de ma part de dire ce que le conseil pourrait décider à l’avenir. Je dirais — et je peux vous renvoyer encore une fois au rapport *Emboîter le pas au changement* — que le conseil cherchera des règles équitables.

Netflix ou YouTube sont des créatures différentes de Bell et de Québecor. Il s’agit d’un secteur d’activité différent. Ces plateformes fonctionnent différemment, pour revenir à ce que disait la sénatrice Wallin. Le simple fait de prendre l’ancien régime et de l’appliquer au nouveau serait dénué de sens. C’est pourquoi le conseil travaillera à l’élaboration d’un nouveau cadre qui soit équitable, ce qui ne veut pas dire du tout les mêmes outils.

Le sénateur Manning : Merci à nos témoins.

L’une des préoccupations que nous avons entendues ici est le manque de transparence et de reddition de comptes du CRTC. Voici ce qu’a déclaré Monica Auer, du Forum canadien de la recherche et des politiques en communications :

Quand on dit que le CRTC est transparent, c’est tout simplement faux. Il tient des audiences publiques sans témoins...

Every year, it's publishing dozens of decisions that you can't see

Do you acknowledge that those are serious concerns, especially for smaller players in the broadcasting system, and will also be for digital creators, in particular going forward? Second, what plans does the CRTC have to address those shortcomings that those people have put forward? Do you have any plans to address them?

Mr. Scott: I am going to confess, I'm perplexed and confused by the statement. I'll ask my legal colleague to speak to this in a moment.

We hold all of our proceedings publicly. The only things that are held confidential, whether it's in a telecommunications or broadcasting proceeding, principally relate to business-confidential matters. Parties are entitled under the statute to seek confidential treatment of certain information where its disclosure would be harmful. Otherwise, everything we decide upon is a matter of public record.

So I'm not sure what they're addressing. If they mean our meetings, our deliberations are private, as is any quasi-judicial or judicial body, but the decisions or results of those deliberations are entirely transparent and public. Frankly, I am at a loss to understand where the lack of transparency might be.

The Chair: We've had a number of independent content producers that don't have the legal or financial capacity of Bell Media, Rogers or Quebecor — and I can go on — and they don't feel they have accessibility as individuals. I think that's what Senator Manning is referring to, and that can't be diminished, because we've heard it over and over again throughout this deliberation.

Mr. Scott: Mr. Chair, I appreciate that. It's a separate issue. Transparency and the ability or financial ability to participate are not the same issue. We do take measures. There is a Broadcasting Participation Fund that was established that is there to help not-for-profit or public-interested-oriented groups to participate in broadcasting proceedings. This bill will allow for more support similar to that which is contained in the Telecommunications Act.

We are also engaging in extensive outreach to maximize the ability of Canadians, whether they're individual Canadians or other stakeholders, to participate.

So we certainly strive to do that. Obviously, the respective resources are not the same, but their weight on the record is, because when we deliberate, we consider all of the evidence on the public record.

Chaque année, il publie des dizaines de décisions auxquelles vous n'avez pas accès...

Reconnaissez-vous qu'il s'agit là de graves préoccupations, surtout pour les petits acteurs du système de radiodiffusion, et qu'il en sera de même pour les créateurs numériques, surtout dans l'avenir? Deuxièmement, quels plans le CRTC a-t-il pour combler les lacunes que ces gens ont signalées? Avez-vous l'intention d'y remédier?

M. Scott : Je dois avouer que cette déclaration me laisse perplexe. Je vais demander à ma collaboratrice juriste le soin de vous en parler dans un instant.

Toutes nos délibérations sont publiques. Les seules choses qui sont traitées en confidentialité, que ce soit dans une instance de télécommunications ou de radiodiffusion, concernent principalement des questions commerciales et confidentielles. En vertu de la loi, les parties ont le droit de demander que certains renseignements soient traités sous le sceau de la confidentialité quand leur divulgation serait préjudiciable. Autrement, tout ce que nous décidons est du domaine public.

Je ne sais donc pas exactement de quoi il s'agit. S'il s'agit de nos réunions, nos délibérations sont privées, comme tout organisme quasi judiciaire ou judiciaire, mais les décisions ou les résultats de ces délibérations sont entièrement transparents et rendus publics. Franchement, je ne parviens pas à voir où il y a un manque de transparence.

Le président : Nous avons accueilli un certain nombre de producteurs de contenu indépendants qui n'ont pas la capacité juridique ou financière de Bell Média, de Rogers ou de Québecor — et je pourrais continuer — et qui n'ont pas l'impression d'avoir accès au système à titre individuel. Je pense que c'est ce à quoi le sénateur Manning fait allusion, et nous ne pouvons minimiser ce genre de propos parce que nous les avons entendus à maintes reprises au cours de nos délibérations.

M. Scott : Monsieur le président, je comprends. C'est une question distincte. La transparence et la capacité financière de participer ne sont pas la même question. Nous prenons des mesures. Un Fonds de participation à la radiodiffusion a été créé pour aider les groupes sans but lucratif ou d'intérêt public à participer aux délibérations sur la radiodiffusion. Ce projet de loi permettra d'assurer un soutien accru, semblable à celui qui est prévu dans la Loi sur les télécommunications.

Nous faisons également beaucoup de sensibilisation pour maximiser la capacité des Canadiens à participer, qu'il s'agisse de particuliers ou d'autres intervenants.

Nous nous efforçons donc d'agir dans ce sens. Il est vrai que tout le monde n'a pas les mêmes ressources, mais tout le monde a le même poids parce que, dans nos délibérations, nous tenons compte de tous les témoignages qui figurent dans le dossier public.

Senator Manning: I want to get back to the user-generated content. You and the minister, as well as some of my colleagues, have stated that while Bill C-11 does give the CRTC power over user-generated content and claims that even the current Broadcasting Act does so, this would never happen and that we should all trust the CRTC or trust the powers that be. You testified in front of the House committee: “As constructed, there is a provision that would allow us to do it as required . . . “But you have said that the CRTC has no intent or interest in doing so.

Can you guarantee that the next person who sits in the position you’re in today will follow through on what you’re saying today? Is there any provision in this bill that you’re aware of that protects us going forward in relation to that decision? What’s to stop a future chair from doing so?

Mr. Scott: Thank you for the question, senator. I want to be clear: The chair doesn’t make decisions for the commission; nine members make decisions based on the advice of our 500 expert staff and legal counsel. So the chair doesn’t make those determinations alone. I haven’t, nor will my successor.

We said — and you characterized it precisely and accurately — that we are not interested, as the regulator, in individual uploaded content, because that’s not what the focus is. The focus is on regulating broadcasting undertakings. The focus will be on the platforms.

Then there are specific provisions in the act that my legal colleague can speak to that create some exceptional areas. I’ll give you one example of why that’s in there. A platform such as Facebook can be just an intermediary of news and connecting individuals, and that’s fine. But sometimes Facebook is a broadcaster. They have had on their platform live coverage of Blue Jays baseball games in the past. When they engage in broadcasting, they will be of interest to the CRTC.

The distinction that we’ve been trying to draw attention to, and that I’ve been trying to emphasize, is that’s not the same as individual content being put up on TikTok, YouTube or anywhere else on platforms. It’s the platform we’ll be looking at, not the individual.

We can speak to the specific provisions in the act if that’s helpful, but I think you have it accurately.

Senator Simons: I want to plow a new furrow. We’ve had witnesses come before us to express concerns about the proposed

Le sénateur Manning : Je veux revenir sur la question des contenus produits par les utilisateurs. Vous et le ministre, ainsi que certains de mes collègues, avez déclaré que, même si le projet de loi C-11 donne au CRTC un pouvoir sur le contenu produit par les utilisateurs et laisse entendre qu’il en va de même dans la Loi sur la radiodiffusion, une telle chose n’arrivera jamais et que nous devrions tous faire confiance au CRTC ou aux pouvoirs prévus. Dans votre témoignage devant le comité de la Chambre, vous avez indiqué que, dans sa forme actuelle, le projet de loi permettrait d’agir à la demande, mais que le CRTC n’avait ni l’intention ni l’intérêt de le faire.

Pouvez-vous garantir que la prochaine personne qui occupera votre poste respectera ce que vous dites aujourd’hui? À votre connaissance, y a-t-il une disposition dans ce projet de loi qui nous protège contre ce genre de décision? Qu’est-ce qui empêche un futur président de le faire?

M. Scott : Je vous remercie de la question, sénateur. Je tiens à préciser que le président ne prend pas de décisions pour le conseil. Les 9 membres du conseil prennent des décisions en fonction des avis de nos 500 experts et conseillers juridiques. Donc, le président ne prend pas ces décisions seul. Je ne l’ai pas fait et mon successeur ne le fera pas non plus.

Nous avons dit — et vous l’avez précisément décrit — que nous ne sommes pas intéressés, en tant qu’organisme de réglementation, aux contenus individuels téléversés, parce que ce n’est pas ce sur quoi nous mettons l’accent. L’accent est mis sur la réglementation des entreprises de radiodiffusion. L’accent sera mis sur les plateformes.

Et puis, il y a des dispositions précises dans la loi dont ma collaboratrice, juriste de son état, pourra vous parler; ce sont des dispositions qui créent des conditions exceptionnelles. Je vais vous donner un exemple de leur raison d’être. Une plateforme comme Facebook peut être un simple intermédiaire pour la circulation de l’information et pour connecter les gens entre eux, ce qui est fort bien. Parfois, Facebook est aussi un radiodiffuseur, puisqu’il a déjà diffusé en direct sur sa plateforme des rencontres de baseball des Blue Jays. Quand il se lancera dans la radiodiffusion, il intéressera le CRTC.

La distinction que nous essayons d’établir, et que j’essaie de souligner, réside dans le fait que ce n’est pas la même chose que le contenu individuel affiché sur TikTok, YouTube ou n’importe quelle autre plateforme. C’est la plateforme que nous allons examiner, pas l’individu.

Nous pouvons parler des dispositions précises de la loi si cela peut être utile, mais je pense que vous avez bien compris.

La sénatrice Simons : Examinons autre chose. Des témoins nous ont fait part de leurs préoccupations au sujet du

subsection 7(7), which points to a number of other sections of the act and would, in essence, give to the Governor-in-Council extraordinary new powers that have traditionally rested with the CRTC.

They've also pointed to proposed section 34.995, which allows the Governor-in-Council to make regulations about administrative monetary penalties, the AMPs. It has been suggested to us that it would be more in keeping with the traditional role of the CRTC as an independent regulator for us to strike section 7(7) and to amend section 34.995.

I wanted to know what the CRTC thought about whether 7(7) diminishes your traditional powers and whether it creates a bifurcated structure or appeal.

Mr. Scott: Thank you, senator. Will you be surprised or shocked if I, as a regulator, say I would rather have greater independence than less independence? And the answer would be, no, we would prefer that the policy direction power, as it exists today in the Broadcasting Act, be the statutory language.

But ultimately, that's not for us, as the regulator, to determine. The government proposes legislation; you decide with your parliamentary colleagues.

But yes, it is a change, and it is a change that moves, if you will, the fulcrum or balance point slightly closer to — how can I put it? — lessening the independence of the commission. But it's always a question of balance. Governments are accountable, and ministers are accountable to Parliament. This commission is arm's length. I guess you can put it as, "How long are the arms?" I prefer as the regulator to have them as long as possible.

Senator Simons: Here is the question. When we have spoken to the government about this, we've been told that the reason they need 7(7) is to escape the possibility of a Canada-United States-Mexico Agreement, CUSMA, violation. Perhaps Ms. Frenette can explain, when the government says that it needs 7(7) for CUSMA reasons, can you explain what the difference would be between the powers of the Governor-in-Council versus the CRTC?

Mr. Scott: I'm not sure we can on the spot. We certainly understood that the department, in its process of legislative development, takes the necessary steps to ensure constitutionality, trade, addresses any possible trade issues and so on. That's not our place or purpose. I can't answer why they hold that view.

paragraphe 7(7) proposé, qui renvoie à un certain nombre d'autres articles de la loi et qui, essentiellement, conférerait au gouverneur en conseil de nouveaux pouvoirs extraordinaires qui ont toujours relevé du CRTC.

Ces témoins ont également mentionné l'article 34.995 proposé, qui permet au gouverneur en conseil de prendre des règlements en matière de sanctions administratives pécuniaires, ou SAP. On nous a dit qu'il serait plus conforme au rôle traditionnel du CRTC, celui d'organisme de réglementation indépendant, que nous supprimions le paragraphe 7(7) et modifiions l'article 34.995.

Je voulais savoir ce que le CRTC pense de la question du paragraphe 7(7) qui réduirait vos pouvoirs traditionnels et créerait une structure à deux volets avec possibilité d'appel.

M. Scott : Merci, sénatrice. Seriez-vous surprise ou choquée si, en tant qu'organisme de réglementation, je préférerais avoir plus d'indépendance que moins d'indépendance? Et la réponse serait non, car nous préférierions que soit retenu le concept de pouvoir d'orientation stratégique, tel qu'il existe aujourd'hui dans la Loi sur la radiodiffusion.

Au bout du compte, ce n'est pas à nous, en tant qu'organisme de réglementation, de le déterminer. Le gouvernement propose un projet de loi et vous en déciderez avec vos collègues parlementaires.

C'est évidemment un changement et c'est un changement qui, pourrait-on dire, nous rapproche un peu plus du point d'équilibre et qui consiste à réduire l'indépendance du CRTC. Toutefois, c'est toujours une question d'équilibre. Les gouvernements et les ministres doivent rendre des comptes au Parlement. Le conseil est indépendant. Je suppose que vous pourrez demander jusqu'à quel point il l'est. En tant que patron d'un organisme de réglementation, je préfère être le plus indépendant possible.

La sénatrice Simons : Voici ma question. Dans nos échanges avec les gens du ministère, ceux-ci nous ont dit que le paragraphe 7(7) est nécessaire pour éviter d'éventuelles violations de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, l'ACEUM. Peut-être que Me Frenette pourrait nous expliquer pourquoi le ministère estime que ce paragraphe 7(7) est nécessaire pour des raisons liées à l'ACEUM. Pouvez-vous expliquer la différence entre les pouvoirs du gouverneur en conseil et ceux du CRTC?

M. Scott : Je ne suis pas sûr que nous puissions vous répondre tout de suite. Nous avons bien sûr compris que le ministère, dans le cadre de son processus d'élaboration législative, prend les mesures nécessaires pour, notamment, assurer la constitutionnalité du texte et couvrir toutes les questions commerciales possibles. Ce n'est pas notre rôle ni notre but et je ne peux pas vous dire pourquoi le ministère voit les choses ainsi.

Senator Simons: Let me ask this question: If 7(7) were allowed to stay in the bill, and 34.995, what powers would the CRTC lose that it currently has?

Mr. Scott: It's not a question of losing. As I said, it moves a balance point. The concern — I've read some of the transcripts but not all of the evidence of the witnesses that have appeared before you — is that it could allow more discretion to government to give the commission direction of a narrower type with respect to narrower issues, rather than as originally contemplated, a broad policy direction. An example of a broad direction is, "Thou shall have Canadian ownership or a Canadian CEO." If it went further and addressed a specific case involving ownership, it gets less comfortable, shall we say.

Senator Simons: It would allow any future government to potentially micromanage —

Mr. Scott: I wouldn't use those words.

Senator Simons: Pick some of your own.

Mr. Scott: I have. I would say there is a spectrum —

Senator Simons: As it were, yes.

Mr. Scott: — and it moves the balance point on the spectrum to allow government more say or a more detailed say, rather than a lesser one, and I'll leave it at that unless my colleagues want to add anything.

Senator Simons: If there's more information that you can provide the committee, that would be terrific.

Mr. Scott: I would be pleased to do so.

Senator Simons: And about the AMPs under 34.995, that would be good too.

The Chair: The truth of the matter is the minister of heritage — and in your case, you testified as well now before both houses of Parliament. On both occasions, it's been crystal clear that this bill, the previous Broadcasting Act, gives power over user-generated content. There's no denying it. You have that capacity, if you want to exercise that capacity. Anyone who denies that, they're threading a needle that's just not honest.

Following the aftermath statement in the house — I'm following up on the question from my colleague, Senator Manning — MP Bittle — and we all know who MP Bittle is — asked whether the CRTC had ever regulated actual content rather than just distribution, and you replied in the house: "We don't dictate content, neither what is broadcast nor what is watched . . ." This is similar to what you're saying tonight,

La sénatrice Simons : Permettez-moi de vous poser la question suivante : si le paragraphe 7(7) était maintenu dans le projet de loi et si l'article 34.995 était maintenu aussi, quels pouvoirs le CRTC perdrait-il?

M. Scott : Ce n'est pas une question de perte de pouvoir. Comme je l'ai dit, cela fait avancer les choses. J'ai lu certaines transcriptions, mais pas tous les témoignages de ceux qui ont comparu devant vous, et l'on voit que les gens craignent que cela ne confère plus de latitude au gouvernement pour donner au conseil des directives particulières sur des questions précises, au lieu de ce qui était envisagé au départ, soit une orientation stratégique générale. Voici un exemple d'orientation générale : « Vous devez être détenu par des intérêts canadiens ou avoir un PDG canadien. » Disons que, si nous devons pousser plus loin pour traiter d'un cas particulier de propriété, nous serions moins à l'aise.

La sénatrice Simons : Cela permettrait à tout gouvernement futur de faire de la microgestion...

M. Scott : Je n'utiliserais pas ces mots.

La sénatrice Simons : Choisissez les vôtres.

M. Scott : Je l'ai fait. Je dirais qu'il y a un spectre...

La sénatrice Simons : En fait, c'est oui.

M. Scott : ... et cela fait avancer le point d'équilibre pour permettre au gouvernement d'avoir davantage son mot à dire ou d'entrer dans le détail, et je m'en tiendrai à cela, à moins que mes collaborateurs ne veuillent ajouter quelque chose.

La sénatrice Simons : Ce serait bien que vous puissiez fournir d'autres renseignements au comité.

M. Scott : Je serais heureux de le faire.

La sénatrice Simons : Même chose pour ce qui est des SAP en vertu de l'article 34.995; ce serait bien aussi.

Le président : En vérité, cela vient de la ministre du Patrimoine — et dans votre cas, vous avez également témoigné devant les deux chambres du Parlement. Dans les deux cas, il est ressorti clairement que ce projet de loi et l'ancienne Loi sur la radiodiffusion donnent au CRTC un pouvoir sur les contenus produits par des utilisateurs. On ne peut pas le nier. Vous avez cette capacité qu'il vous appartient d'exercer si vous le souhaitez. Toute personne qui le nierait manquerait d'honnêteté.

Dans la foulée de la déclaration qui a suivi à la Chambre — je fais suite à la question de mon collègue, le sénateur Manning — le député Bittle, et nous savons tous de qui il s'agit, a demandé s'il était arrivé au CRTC de réglementer le contenu réel plutôt que seulement la distribution. Vous lui avez fait répondre à la Chambre : « Nous ne dictons pas le contenu ni ce qui est diffusé ou regardé. » Cela ressemble à ce que vous avez déclaré ce soir,

correct? But the truth of the matter is at that time when you were giving that testimony, you were aware — as it turns out, we're all aware now — the CRTC was sitting on a ruling regarding content from a Radio-Canada broadcast in which a racial slur was used. The commission sat on this decision for a number of months, as the debate around this bill unfolded. So the question is very simple. When you come and you say you don't have power over generated content, clearly you exercise power over content vis-à-vis Radio-Canada and that very famous racial slur that I don't want to use here. There was outrage and criticism by my fellow Quebecers across the province about censorship.

My question to you is very simple: Do you consider the decision that the CRTC took in regard to the decision vis-à-vis Radio-Canada, and that particular racial slur, as controlling content, or do you have another definition? That to me is very much controlling content, and that is at the core of what I'm very concerned about in terms of the authority and the power that was exercised in this tangible case.

Mr. Scott: Thank you, Mr. Chairman. I would, with respect, disagree with your statement. I do not believe that is interfering with content.

We have established in Canada codes of conduct for content, and it's what I would call a co-regulatory model. For the private broadcasters, it is in the hands of the Canadian Broadcast Standards Council. All broadcasters are members. When offensive or questionable content arises, the matter goes to the CBSC, and they issue rulings. They don't control — nor do we — what is said, but rather, whether or not the content was appropriate and abided by those codes.

In the case of Radio-Canada and the CBC, they are not members of the CBSC. They have internal ombudspersons, one for Radio-Canada, one for CBC English language services. Ultimately, in both cases, matters can be escalated — to use a term — to the CRTC for final resolution if the complainant is not satisfied. In that case — and I'm going to stop very shortly after this because as you would know the matter is now under appeal at the Federal Court of Appeal, so we're not going to comment on it further — the decision speaks for itself. The question of whether or not we exceeded our jurisdiction is in front of the court, but the jurisdiction related to the application of standards, not the content itself. We don't say what can and cannot be broadcast, but if we receive a complaint from an individual — and we'll use a different example that uses a different racial slur — and it comes to our attention, we will deliberate, as we did, and we rendered a decision. It speaks for itself.

n'est-ce pas? Mais la vérité, c'est qu'à l'époque où vous avez témoigné, vous saviez — et nous le savons tous maintenant — que le CRTC avait bel et bien pris une décision concernant le contenu d'une émission de Radio-Canada dans laquelle une insulte raciale avait été prononcée. Le conseil a laissé cette décision en suspens pendant plusieurs mois, pendant que se déroulait le débat sur ce projet de loi. La question est donc très simple. Quand vous venez ici et que vous dites que vous n'avez pas de pouvoir sur le contenu, en réalité vous pouvez exercer un tel pouvoir sur le contenu dans le cas de la Société Radio-Canada, comme cela s'est produit après cette très célèbre insulte raciale que je ne veux pas reprendre ici. Nos concitoyens de partout au Québec se sont indignés et leurs critiques ont fusé au sujet de la censure.

Ma question est très simple : considérez-vous la décision que le CRTC a prise à l'égard de Radio-Canada, et de cette insulte raciale en particulier, comme un contrôle du contenu, ou avez-vous une autre définition? Pour moi, c'est un contrôle très serré du contenu, et c'est au cœur de ce qui me préoccupe beaucoup en ce qui concerne l'autorité et le pouvoir qui ont été exercés dans ce cas concret.

M. Scott : Merci, monsieur le président. Sauf votre respect, je ne suis pas d'accord avec vous. Je ne crois pas que cela nuise au contenu.

Au Canada, nous avons établi des codes de conduite pour le contenu, et c'est ce que j'appellerais un modèle de co-réglementation. Pour les radiodiffuseurs privés, c'est entre les mains du Conseil canadien des normes de la radiotélévision dont tous les radiodiffuseurs sont membres. Dès qu'un problème de contenu offensant ou douteux est soulevé, la question est soumise au CCNR qui rend une décision. Il ne contrôle pas — et nous non plus — ce qui est dit, mais se prononce sur le caractère approprié ou pas du contenu et sur le respect ou pas des codes.

La SRC et la CBC ne sont pas membres du CCNR. Les deux organismes ont des ombudsmans internes, un pour la Société Radio-Canada et un pour la CBC, donc en langue anglaise. En fin de compte, dans les deux cas, les questions peuvent monter d'un cran — pourrait-on dire — jusqu'au CRTC qui est appelé à trancher si le plaignant n'est pas satisfait. Dans ce cas — et je ne m'étendrai guère plus sur le sujet ensuite parce que, comme vous le savez, l'affaire fait actuellement l'objet d'un appel devant la Cour d'appel fédérale, et nous n'allons donc pas en parler davantage —, la décision se passe de commentaires. La question de savoir si nous avons outrepassé notre compétence est devant les tribunaux, mais la compétence du conseil touche à l'application des normes, et non au contenu lui-même. Nous ne disons pas ce qui peut ou ne peut pas être diffusé, mais si nous recevons une plainte d'un particulier — et nous utiliserons un autre exemple en lien avec une expression raciale différente — et que celle-ci soit portée à notre attention, nous la prendrons en délibéré, comme nous l'avons fait, et nous rendrons une décision. Cela se passe de commentaires.

The Chair: It does speak for itself. With all due respect, chair, the CRTC in this case regulated content, and that's why it's before the courts. That's why it's being litigated. Of course —

Mr. Scott: With respect, that's your interpretation.

The Chair: It is my interpretation. But, like I said, many people, particularly in my own province, across the board, share that interpretation. That's why we're in this quagmire and why it really has called into question the risks that are associated with Bill C-11.

I'll follow up on another question —

Mr. Scott: With respect, chair, the complainant was also from the province of Quebec.

The Chair: Yes, it was. Again, you took a decision in regard to content, and that is not something I'm imagining. Again, it will be decided by a court of law, and it also reinforces the fact that you have that authority. I'm not saying you did anything wrong. All I'm simply saying is you have the authority, vis-à-vis Bill C-11, as you've had under the Broadcast Act. That's all I said. That's why the CRTC is the powerful agency that it is. We, as legislators, have given you that authority. I'm not questioning what you did. You exercised that authority of regulating that content. My debate here is about before it gets to that level; I don't believe that authority should be given frivolously. I'm at the end of my time, so I'll put myself on second round, and I turn it over to Senator Quinn.

Senator Quinn: Thank you for being here this evening. My first observation is that I really appreciate the earnest and clear description of what you've said. We have heard a whole series of witnesses and their concerns that there's lack of clarity in certain areas of the bill. You've talked about one area where clarity is needed or you would propose an amendment. We've had witnesses that have proposed whole amendments to bring clarity to the bill.

For example, you have no intentions of regulating user-generated content, but that is not clear in the bill for the people that have appeared before us. Would you agree there are areas that have a lack of clarity that need to be amended so that there is clarity for the population out there that is affected, which is virtually every Canadian?

Mr. Scott: I will choose my words carefully, as I should always. As the regulator, of course, I would agree that there are amendments that should be made. I've identified several that the commission would like to see, but I would return to the point that we don't draft the legislation, and I'm not trying to defend

Le président : Cela se passe de commentaires... Eh bien, permettez-moi de dire, monsieur le président, que dans ce cas-ci, le CRTC a réglementé le contenu, et c'est pourquoi l'affaire est devant les tribunaux. C'est pourquoi il y a litige. Bien sûr...

M. Scott : Si vous me permettez à mon tour, c'est là votre interprétation.

Le président : C'est mon interprétation, mais, comme je l'ai dit, beaucoup de gens, surtout dans ma province, sont de cet avis. C'est la raison pour laquelle nous sommes dans ce borbier et qu'il y a eu remise en question des risques associés au projet de loi C-11.

Je vais enchaîner sur une autre question...

M. Scott : Si vous me permettez, monsieur le président, je rappellerai que le plaignant venait également du Québec.

Le président : Effectivement. Et là encore, vous avez pris une décision au sujet du contenu, ce que je ne conçois pas. Dans ce cas aussi, il reviendra à un tribunal de trancher, ce qui vient confirmer que vous disposez bien de ce pouvoir. Je ne dis pas que vous avez fait quelque chose de mal. Tout ce que je dis, c'est que vous avez le pouvoir, en vertu du projet de loi C-11, comme vous l'aviez déjà en vertu de la Loi sur la radiodiffusion. C'est tout ce que j'ai dit. C'est pourquoi le CRTC est l'organisme puissant qu'il est. En tant que législateurs, nous vous avons donné ce pouvoir. Je ne remets pas en question ce que vous avez fait. Vous avez exercé ce pouvoir de réglementer le contenu. Ce dont je veux parler ici, c'est avant d'en arriver là; je ne crois pas que ce pouvoir devrait être accordé de façon frivole. Mon temps de parole est écoulé. Je vais donc m'inscrire à la deuxième série de questions, puis je céderai la parole au sénateur Quinn.

Le sénateur Quinn : Merci de votre présence ce soir. Je commencerai par dire que j'apprécie vraiment la description sincère et claire de la situation que vous avez faite. Nous avons entendu toute une série de témoins qui nous ont dit craindre que certaines parties du projet de loi ne soient pas claires. Vous avez parlé d'un domaine où la clarté est nécessaire ou au sujet duquel vous souhaiteriez un amendement. Des témoins nous ont proposé des amendements complets pour clarifier le projet de loi.

Par exemple, vous n'avez pas l'intention de réglementer le contenu produit par les utilisateurs, mais ce n'est pas clair dans le projet de loi pour les gens qui ont comparu devant nous. Êtes-vous d'accord pour dire qu'il y a des aspects qui manquent de clarté et qui doivent être modifiés pour que les choses soient bien claires pour la population concernée, c'est-à-dire pour pratiquement tous les Canadiens?

M. Scott : Je vais choisir mes mots avec soin, comme je devrais toujours le faire. En tant que patron d'un organisme de réglementation, je suis bien sûr d'accord pour dire que des modifications devraient être apportées. J'en ai relevé plusieurs que le conseil aimerait voir, mais je reviens au fait que nous ne

the legislation. That's the job of the minister and the department. I'm trying to, as best I can, with my colleagues, help you understand how we read the legislation, how we would interpret it and how we would act in the future, without binding, obviously, a future commission. So that's what I'm trying to do.

Could you remove that? Of course you can, and there are numerous other amendments, and then you would potentially create some other problems. I assume the intent of the government was to deal with the kind of example I gave you. Let's absolutely make clear that Facebook is excluded. Then what do you do when Facebook starts broadcasting? That's the dilemma, and it is for you as lawmakers to decide on the ultimate content, not me.

Senator Quinn: Help me. I'm just trying to boil it down.

Mr. Scott: I am trying to help.

Senator Quinn: I appreciate the answer. Would you not agree that any piece of legislation should be clear so that the stakeholder community affected has that clarity, so they have certainty in terms of how to proceed?

Mr. Scott: Yes.

Senator Quinn: Thank you. The other thing I'm trying to figure out is the relationship between policy directives, regulation and the bill and all of those types of things. There's been a lot of discussion in this committee about the fact that we've not seen the policy direction and whatnot. When the bill becomes law, becomes an act, I would assume, if there are amendments, there would be alterations to whatever that policy direction is. Has the department talked to you, consulted with you about policy direction and what that might be?

Mr. Scott: I haven't seen the draft policy direction. You're aware that there is a provision in the existing Broadcasting Act that requires that we be consulted about any proposed direction, and subsequently, obviously, it goes before Parliament. There are always, at the level of officials, some consultations on legal provisions and elements, but to be clear, no draft policy direction has been brought to me or my fellow commissioners. So we've not seen it as decision makers.

Senator Quinn: Officials may have and probably have been involved in policy direction.

Mr. Scott: As is the normal course of business.

Senator Quinn: To your legal representative, that would be, I assume, in fact, the case.

rédigeons pas le projet de loi et que je n'essaie pas de le défendre. C'est le travail du ministre et du ministère. J'essaie, du mieux que je peux, avec mes collègues, de vous aider à comprendre comment nous interprétons le projet de loi et comment nous agissons à l'avenir, sans que cela ne lie, évidemment, un futur conseil. C'est ce que j'essaie de faire.

Pourrait-on supprimer cela? Bien sûr que oui, mais il y a de nombreux autres amendements à considérer, ce qui pourrait créer d'autres problèmes. Je suppose que l'intention du gouvernement était de régler le genre de cas que j'ai cité. Il faut absolument préciser que Facebook est exclu du raisonnement, mais que se passera-t-il quand Facebook se mettra à diffuser? C'est le dilemme et c'est à vous, en tant que législateurs, de décider de ce que devra être le contenu final, pas à moi.

Le sénateur Quinn : Aidez-moi. J'essaie simplement de voir ce dont il retourne au juste.

M. Scott : J'essaie.

Le sénateur Quinn : J'apprécie votre réponse. Seriez-vous d'accord pour dire que toute mesure législative devrait être claire afin que les intervenants concernés puissent savoir clairement comment procéder?

M. Scott : Oui.

Le sénateur Quinn : Merci. L'autre chose que j'essaie de comprendre, c'est la relation entre les directives stratégiques, les règlements et le projet de loi et toutes ces choses-là. Le comité a beaucoup discuté du fait que nous n'avons pas vu l'orientation politique ni le reste. Quand le projet de loi deviendra loi, je suppose que s'il y a des amendements, l'orientation de la politique sera modifiée. Le ministère vous a-t-il parlé, vous a-t-il consulté au sujet de l'orientation stratégique et de ce dont il pourrait s'agir?

M. Scott : Je n'ai pas vu le projet d'orientation stratégique. Vous savez qu'il y a une disposition dans l'actuelle Loi sur la radiodiffusion qui exige que nous soyons consultés au sujet de toute directive proposée et mise en place, et celle-ci est évidemment soumise à la décision du Parlement. Au sein de la fonction publique, il y a toujours des fonctionnaires, des consultations sur les dispositions et les éléments juridiques, mais pour dire les choses clairement, aucun projet d'orientation politique ne m'a été présenté ni n'a été soumis à mes collègues commissaires. Les décideurs que nous sommes n'ont donc rien vu.

Le sénateur Quinn : Les fonctionnaires ont probablement participé à l'orientation des politiques.

M. Scott : Comme cela doit se faire.

Le sénateur Quinn : Je m'adresse à votre représentante juridique. Je suppose que c'est effectivement le cas?

Mr. Scott: That's the normal course of business.

Senator Quinn: That's helpful. The other part is we've heard a lot of people talking about the CRTC being a great organization. We have 100% confidence.

Mr. Scott: Thank you.

Senator Quinn: And we've heard other witnesses say quite the opposite.

Mr. Scott: They're wrong, just for the record.

Senator Quinn: We have this group in the middle saying, "We're not sure; we're kind of suspect, but we're not sure." You've talked about checks and balances. Would it be beneficial to have a check and balance such as this: as the regulations are brought forward and go through the gazetting process, before being promulgated, they come back to the committees of parliament, not to approve or disprove, but to ensure they're consistent with the act and consistent with the policy directives that by that point we should be able to see?

Mr. Scott: Sure. Perhaps my legal counsel can add to that. I think there are a number of elements to it. But just to address the premise, the first part of your question, this is a wonderful organization. It deals with some of the most challenging and public issues every day, every month, every year. So it's not surprising you get a wide range of comments, but I cannot possibly end my turn without answering that it's a tremendously hard-working, sincere organization that always strives to deliver balanced decisions in the public interest. It's not meant to be an advertisement, but it's a passionate defence of the agency itself.

Rachelle Frenette, General Counsel and Deputy Executive Director, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission: I think Senator Quinn was asking specifically about our regulation-making authority. Under the act, the commission is required to publish any draft regulation. Those regulations were made in concert with our colleagues at the Department of Justice, subject to public comment, and then are made and published. Those regulations can also be the subject of certain standing committees on the scrutiny of regulations, so there are a number of checks and balances when the commission is called upon to make regulations.

[Translation]

Senator Cormier: Good evening and welcome, Mr. Scott. With respect, you will have guessed that I don't agree with your position on section 5.2 of the bill. The main issue here is the

M. Scott : C'est la façon normale de procéder.

Le sénateur Quinn : Voilà qui aide. L'autre aspect, c'est que nous avons entendu beaucoup de gens dire que le CRTC est une excellente organisation en qui nous avons une confiance absolue.

M. Scott : Merci.

Le sénateur Quinn : Et nous avons entendu d'autres témoins dire tout à fait le contraire.

M. Scott : Ils ont tort, je tiens à le préciser.

Le sénateur Quinn : Et puis, il y a l'entre-deux, le groupe de ceux qui disent : « Nous ne sommes pas certains, nous avons des doutes, notre cœur balance. » Vous avez fait allusion à un système de freins et de contrepoids. Serait-il utile d'avoir un tel système suivant lequel, à mesure de la présentation et de la publication des règlements dans la *Gazette*, avant leur promulgation, ceux-ci reviendraient devant les comités du Parlement, non pas pour y être approuvés ou rejetés, mais pour s'assurer qu'ils sont conformes à la loi et aux directives stratégiques que nous devrions pouvoir consulter à ce moment-là?

M. Scott : Certes, et ma conseillère juridique pourrait peut-être ajouter quelque chose. Je dirais qu'il faut considérer de nombreux éléments, mais pour répondre à la première partie de votre question, il s'agit d'une organisation formidable. Chaque jour, chaque mois, chaque année, elle traite de certaines des questions les plus difficiles et les plus publiques qui soient. Il n'est donc pas surprenant que vous receviez un large éventail de commentaires, mais je ne peux terminer mon intervention sans dire que nous parlons d'une organisation extrêmement travaillante et sincère qui s'efforce toujours de prendre des décisions équilibrées dans l'intérêt public. Ne voyez pas dans ce que j'en dis une annonce publicitaire, mais plutôt un plaidoyer passionné.

Rachelle Frenette, avocate générale et sous-directrice exécutive, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes : Je crois que le sénateur Quinn a posé une question précise au sujet de notre pouvoir de réglementation. En vertu de la loi, le conseil est tenu de publier tous ses projets de règlement. Il s'agit de règlements pris de concert avec nos collègues du ministère de la Justice, sous réserve des commentaires du public, qui sont ensuite rédigés et publiés. Ces règlements peuvent également être étudiés par certains comités permanents d'examen de la réglementation, de sorte qu'il existe à cet égard un certain nombre de freins et de contrepoids.

[Français]

Le sénateur Cormier : Bonsoir et bienvenue, monsieur Scott. En tout respect, vous comprendrez que je n'adhère pas à votre position sur l'article 5.2 du projet de loi. Il est principalement

concept of substantive equality and the protection of Canada's francophone and anglophone minorities, a principle that has recognition under constitutional law, which takes precedence over any other statutes.

This committee has heard quite a few witnesses testify on the importance of keeping subsection 5.2(2). With reference to previous issues, many among us concretely explained just how the consultations held under subsection 5.2(2) would have made a difference.

My question does not concern section 5.2. I would very much like to hear you comment on paragraphs 3(1)(f) and 3(1)(f.1), on the distinction established in terms of requirements for Canadian undertakings and foreign online undertakings with respect to the use of Canadian resources and the contribution to Canadian programming. These two provisions establish a distinction with respect to the nature of use and contribution.

Do you believe that this distinction is consistent with the purpose of the bill, which is to establish a form of equity between Canadian undertakings and foreign online undertakings?

Furthermore, in relation to this question and this finding, when you have to determine the conditions of service for broadcast undertakings or review the definition of Canadian programming, am I mistaken, or are these sections sending a signal indicating that the use of the Canadian resources criterion might be lower for online undertakings than for Canadian undertakings, given that the terminology used in each of the two provisions makes a distinction in this matter? What, in your opinion, are the challenges in attempting to have two types of requirements for these two types of undertakings?

Mr. Scott: That's a very broad question. It's a matter of striking a balance between the objectives. That's always a challenge for us and it's an extremely important aspect of our work.

Senator Cormier: My question is very clear, Mr. Scott. Why do we have to make a distinction in terms of human resources hiring requirements and the contribution to Canadian content? Why should we — and that's what the bill proposes — make a distinction between Canadian undertakings and foreign online undertakings? Why that distinction?

Scott Shortliffe, Executive Director, Broadcasting, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission: As Mr. Scott mentioned, it's not our bill. I understand your point of view with respect to foreign undertakings. There are different business models. The issue is not about having criteria, but having similar parallel criteria. It

question ici du concept d'égalité réelle et de protection des minorités francophones et anglophones du Canada, principe reconnu par le droit constitutionnel qui s'élève au-dessus de toute autre loi.

Nous avons entendu devant ce comité bon nombre d'intervenants qui ont témoigné de l'importance de conserver le paragraphe 5.2(2). En faisant référence à des enjeux du passé, plusieurs d'entre eux ont exposé concrètement à quel point des consultations menées en vertu du paragraphe 5.2(2) auraient fait une différence.

Ma question ne concerne pas l'article 5.2. J'aimerais beaucoup vous entendre sur les alinéas 3(1)f) et 3(1)f.1), qui touchent la distinction qui est créée sur le plan des exigences entre les entreprises canadiennes et les entreprises en ligne étrangères quant à l'utilisation des ressources canadiennes et à la contribution à la programmation canadienne. Ces deux dispositions créent une distinction en ce qui a trait à la nature de l'utilisation et de la contribution.

Est-ce que, à votre avis, cette distinction est cohérente avec l'objectif du projet de loi, qui est d'établir une forme d'équité entre les entreprises canadiennes et les entreprises en ligne étrangères?

De plus, par rapport à cette question et à ce constat, lorsque vous devez déterminer les conditions de service des entreprises de radiodiffusion ou réviser la définition de ce que sont des émissions canadiennes, est-ce que je me trompe ou ces articles envoient un signal selon lequel le critère d'utilisation des ressources canadiennes pourrait être moindre pour les entreprises en ligne que pour les entreprises canadiennes, étant donné que la terminologie utilisée dans l'une et l'autre des dispositions fait une distinction à cet égard? Quels sont, à votre avis, les défis liés au fait d'avoir deux types d'exigences pour ces deux types d'entreprises?

M. Scott : C'est une très vaste question. C'est une question d'équilibre entre les objectifs. C'est toujours un défi pour nous et c'est un élément important de notre travail.

Le sénateur Cormier : Ma question est très claire, monsieur Scott. Pourquoi devrait-on faire une distinction par rapport aux exigences en matière d'embauche de ressources humaines et de contribution au contenu canadien? Pourquoi devrait-on — et c'est ce que propose de faire le projet de loi — faire une distinction entre les entreprises canadiennes et les entreprises en ligne étrangères? Pourquoi devrait-on faire cette distinction?

Scott Shortliffe, directeur exécutif, Radiodiffusion, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes : Comme M. Scott l'a mentionné, ce n'est pas notre projet de loi. Je comprends votre point de vue concernant les entreprises étrangères. Il y a différents modèles d'affaires. La question n'est pas d'avoir des critères, mais d'avoir des critères

might indicate that for certain Canadian undertakings, it would be good to have quotas, for radio, for example. That might work for some undertakings and not for others, because their business models are very different.

If I have understood correctly, the purpose of the bill is to give the CRTC flexibility to determine whether it's exactly the same or whether it might be possible to have different measures that achieve the same outcomes. That's my understanding of the specific language used.

Senator Cormier: So, whether we make a distinction between the two or just use the same criteria, you would nevertheless still have to do an assessment based on the type of service.

Just to be clear, I don't understand the distinction between the two categories. I'm also wondering what impact it would have on the CRTC when it had to do an assessment of this kind of undertaking in terms of its contribution to Canadian content.

[English]

Mr. Scott: Maybe just a quick addition to say, again, for me, at least, it is a question of identifying, as Scott said, equitable rules. These are different lines of business. They have different business models, and it may not be appropriate to use the same tools. This is going to come up in a number of areas. So, for me at least, and like Scott, my understanding is the intent is to give us the broad policy intention but give us the flexibility to apply it in different ways to different players.

But at the end of the day, for example, I don't know that there will be a distinction between how we treat a Canadian digital platform and a foreign digital platform. We may well treat a linear platform differently than digital platforms, but in all cases: one, it will be as a result of public processes and, two, it will be equitable.

[Translation]

Senator Cormier: Mr. Scott, I'd like to hear what you have to say about public hearings. Unfortunately, Bill C-11 does not extend the public hearing process to orders made under sections 9.1 and 11.1...

The Chair: I'm sorry, Senator Cormier, but your speaking time is over. These have been in-depth questions and answers. However, I'll put you down for the second round.

parallèles et semblables. Cela pourrait indiquer que, pour certaines entreprises canadiennes, il est bon d'avoir des quotas pour la radio, par exemple. Cela peut bien fonctionner pour certaines entreprises et ne pas fonctionner pour d'autres, car la nature de leur modèle d'affaires est très différente.

Si je comprends bien, l'intention du projet de loi est de donner de la flexibilité au CRTC pour déterminer si c'est exactement pareil ou s'il est possible d'avoir des mesures différentes qui atteignent les mêmes résultats. C'est ma compréhension du langage particulier qui est employé.

Le sénateur Cormier : Donc, que l'on fasse une distinction entre les deux ou que l'on inclue les mêmes critères, vous devrez quand même faire une évaluation en fonction du type de service.

Pour être clair, je ne comprends pas pourquoi on a fait une distinction entre ces deux catégories. Je me demande aussi quel impact cela aura sur le CRTC quand il devra faire une évaluation de ce type d'entreprise en matière de contribution au contenu canadien.

[Traduction]

M. Scott : Je pourrais peut-être rajouter rapidement — en ce qui me concerne du moins —, qu'il s'agit, comme M. Shortliffe l'a dit, de déterminer des règles équitables. On parle de secteurs d'activité différents qui ont des modèles d'affaires différents, et il n'est peut-être pas approprié d'utiliser les mêmes outils. Cette question sera soulevée dans un certain nombre de secteurs. Donc, en ce qui me concerne du moins, et tout comme M. Shortliffe, je crois comprendre que l'intention est de nous indiquer l'orientation générale de la politique, mais en nous donnant la souplesse nécessaire pour l'appliquer de différentes façons à différentes parties prenantes.

Au bout du compte, je ne sais pas s'il se fera, par exemple, une distinction entre la façon dont nous traitons une plateforme numérique canadienne et une plateforme numérique étrangère. Il se peut que nous traitons une plateforme linéaire différemment d'une plateforme numérique, mais dans tous les cas, ce sera le résultat de processus publics et le traitement sera équitable.

[Français]

Le sénateur Cormier : Monsieur Scott, j'aimerais vous entendre sur les audiences publiques. Malheureusement, le projet de loi C-11 n'étend pas le processus des audiences publiques aux ordonnances prises en vertu des articles 9.1 et 11.1...

Le président : Je suis désolé, sénateur Cormier, mais votre temps de parole est écoulé. Les questions et les réponses sont profondes. Cependant, je vais vous inscrire pour la deuxième ronde.

[English]

Senator Klyne: Thank you, Mr. Chair, and I too will ask for second round at this point.

Mr. Scott, you made reference previously of \$900 being added to the market as a result of this bill. On that I have two questions. If that's incrementally new money to come from the online streamers, will that be on the backs of their audiences or subscribers? My concern is that the shareholders of online streamers won't be giving up that money. The second question is, where will these new revenues be directed or purposed in the production and distribution of good or better Canadian content and/or in the promotion of good Canadian content?

Mr. Scott: Very fair questions. I assume you mean \$900 million. That number, I believe came from the minister. If I've ever said it, I was repeating a number provided by another source.

Senator Klyne: Will there be incremental revenue?

Mr. Scott: We would certainly expect so. Yes.

Senator Klyne: Where will that come from, and how will it be repurposed?

Mr. Scott: How it will be dealt with will be certainly one of the first public proceedings the commission will have, we'll have to hold. We've been working while the legislation is being developed to identify the key questions that will have to be asked going forward, if and when this law is passed. That will be one of the key ones. First, what is the contribution arrangement, how much and how will it be deployed? Those are the very meaningful proceedings that will take place in front of the commission.

Senator Klyne: Do you think the bill should have prescribed policies and regulations to some extent to identify that?

Mr. Scott: Personally, I don't.

Senator Klyne: Another question?

Mr. Scott: Can I answer why, quickly?

Senator Klyne: Go ahead, sure.

Mr. Scott: The last time the law changed was 30 years ago. It's not easy to change structural legislation, and secondly, we are the expert regulator, and we understand the puts and takes, and we can gather evidence here and render decisions and they will change from time to time.

Senator Klyne: Good. Then I'll ask you an expert question, not that I'm the expert, but I expect an expert answer.

[Traduction]

Le sénateur Klyne : Merci, monsieur le président. Je vais moi aussi m'inscrire au deuxième tour.

Monsieur Scott, vous aviez indiqué la dernière fois que 900 \$ ont été injectés sur le marché grâce à ce projet de loi. J'ai deux questions à ce sujet. S'il s'agit d'argent frais provenant de la consommation de services de diffusion en ligne, est-ce que ce sera sur le dos des auditoires ou des abonnés? Ce que je crains, c'est que les actionnaires des services de diffusion en ligne ne renonceraient pas à cet argent. Quant à ma seconde question, la voici : Où ces nouveaux revenus aboutiront-ils et serviront-ils à la production et à la distribution d'un contenu canadien de qualité ou amélioré ou à la promotion d'un bon contenu canadien?

M. Scott : Très bonnes questions. Je suppose que vous voulez dire 900 millions de dollars. Je crois que ce chiffre vient du ministre. Si je l'ai indiqué, c'est que je reprenais un chiffre venant d'une autre source.

Le sénateur Klyne : Y aura-t-il des revenus supplémentaires?

M. Scott : Tout à fait. Nous nous y attendons.

Le sénateur Klyne : D'où viendra cet argent et comment sera-t-il redistribué?

M. Scott : La façon dont il sera traité fera certainement l'objet d'une des premières audiences publiques du conseil. À l'étape de l'élaboration du projet de loi, nous avons cherché à définir les questions fondamentales auxquelles il faudra répondre à l'avenir, advenant que ce projet de loi soit adopté. Ce sera l'un des éléments primordiaux. Premièrement, quel est l'accord de contribution, de combien parlera-t-on et comment sera-t-il mis en œuvre? Ce sont des délibérations très importantes qui auront lieu devant le conseil.

Le sénateur Klyne : Pensez-vous que le projet de loi devrait prévoir des politiques et des règlements à cet égard?

M. Scott : Je ne le pense pas.

Le sénateur Klyne : Une autre question?

M. Scott : Puis-je répondre rapidement à celle-ci?

Le sénateur Klyne : Allez-y, bien sûr.

M. Scott : La dernière modification de la loi remonte à 30 ans. Il n'est pas facile de modifier une loi structurelle, outre que nous sommes un organisme de réglementation expert qui comprend les tenants et les aboutissants et qui peut recueillir des preuves et rendre des décisions qui changeront de temps à autre.

Le sénateur Klyne : Bon. Je vous poserai ensuite une question d'expert, non pas que je sois l'expert, mais je m'attends à une réponse d'expert.

Mr. Scott: I have experts with me, so I'm good.

Senator Klyne: You're loaded. So the legislation if passed would ensure that online streaming services showcase Canadian music and stories and support Canadian creators and producers. It would make programs by talented artists in both official languages more accessible to Canadians. I've heard reference to this bill making Canadian content discoverable but little to nothing about making Canadian content sought after. Which is it that the CRTC will be pursuing as an aim or objective, making it discoverable or sought after?

Mr. Scott: I'll put this in the most general terms. How I like to describe the purpose of the Broadcasting Act or this current proposed piece of legislation is that our aim is to ensure that Canadian stories, in both official languages and increasingly reflecting Indigenous and racialized communities, are told, that they are distributed, produced and can be found. Popularity is not our job.

Senator Klyne: Do you have in your mind a strategy and execution of how you make that happen?

Mr. Scott: I do, but it's for a future commission proceeding and based on a record when all of these well-meaning, well-informed witnesses that you've been hearing from will come and make their case and add to the record. Then we'll develop that framework, and I look forward to seeing the commission do that work.

Senator Klyne: Thank you so much. And I don't need a second round.

Mr. Scott: Thank you, senator.

Senator Dasko: Thank you for being here. Just one word on algorithms — I love the topic — just to say, I have received thousands of letters quoting what you said on algorithms when you came in June.

Mr. Scott: We'll see if it's followed up by thousands understanding what I tried to clear up today.

Senator Dasko: Really thousands, it's been that many. However, my questions relate to other topics. I want to follow up on Senator Simons' comments about proposed subsection 7(7) and section 34.995, which in a very convoluted way — it's hard for many of us to actually figure this out — gives the Governor-in-Council all those powers that would seem to make the CRTC less arm's length. You discussed this earlier with Senator Simons.

M. Scott : J'ai des experts avec moi, alors ça va.

Le sénateur Klyne : Vous avez tout ce qu'il faut avec vous. Si le projet de loi est adopté, il garantira que les services de diffusion en continu en ligne mettront en valeur la musique et les récits canadiens et soutiendront les créateurs et les producteurs canadiens. Il rendra plus accessibles aux Canadiens les programmes des artistes de talent dans les deux langues officielles. J'ai entendu dire que ce projet de loi devait rendre le contenu canadien repérable, ce qui ne signifie pas que le contenu canadien sera recherché. Quel objectif le CRTC entend-il poursuivre? Veut-il insister sur la découvrabilité ou sur la recherchabilité?

M. Scott : Je vais vous répondre de façon très générale. S'agissant de l'objet de la Loi sur la radiodiffusion ou de ce projet de loi, j'aime à dire que notre objectif consiste à veiller à ce que les récits canadiens soient racontés dans les deux langues officielles, qu'ils soient de plus en plus représentatifs des communautés autochtones et racialisées et qu'ils soient distribués, produits et découvrables. La popularité ne relève pas de nous.

Le sénateur Klyne : Avez-vous une stratégie et une façon de la mettre en œuvre?

M. Scott : Oui, mais ce sera le thème de futures audiences du CRTC où nous tiendrons compte des propos de tous les témoins bien intentionnés et bien informés que vous avez entendus; ils viendront nous présenter leurs arguments et les ajouter au compte rendu. Ensuite, nous élaborerons ce cadre, et j'ai hâte que le conseil entreprenne ce travail.

Le sénateur Klyne : Merci beaucoup. Et je n'ai pas besoin d'un deuxième tour.

M. Scott : Merci, sénateur.

La sénatrice Dasko : Merci pour votre présence. Juste un mot sur les algorithmes — j'adore ce thème — pour dire que j'ai reçu des milliers de lettres citant ce que vous aviez dit au sujet des algorithmes, en juin.

M. Scott : Nous verrons si des milliers de personnes comprennent ma tentative de clarification aujourd'hui.

La sénatrice Dasko : En fait, il y en a effectivement eu des milliers. Cependant, mes questions portent sur d'autres sujets. J'aimerais revenir sur les commentaires de la sénatrice Simons au sujet du paragraphe 7(7) et de l'article 34.995 proposés, qui, de façon très alambiquée — il est difficile pour bon nombre d'entre nous de comprendre ce dont il retourne — confèrent au gouverneur en conseil tous ces pouvoirs qui semblent priver le CRTC d'une partie de son indépendance. Vous en avez discuté plus tôt avec la sénatrice Simons.

You have proposed amendments in some other areas. Would you like to send us an amendment that you think would set out the proper relationship between a regulator and a government?

Mr. Scott: Well. There's a skill-testing question. A bit of a challenge.

Let me answer this way: I will accept an undertaking to provide you with a response to that request. I would ask you to indulge me; I would also then provide you with a short document in relation to the issue about official language minority communities and our concern about the provision as drafted and the seven-year review. If you would indulge us, I would be happy to undertake to provide a short document.

Senator Dasko: Thank you very much, especially with respect to subsection 7(7).

Mr. Scott: We'd be happy to try and help, and again, I just wish to reiterate, for the benefit of the minister and departments that it is their job to put forward legislation and your job ultimately to decide what goes in the law. We are trying, as public officials who have responsibilities as the regulator, to give suggestions about how we think it can be most effective.

Senator Dasko: I appreciate that, thank you.

My second question. The commission now has the authority to resolve disputes between distribution undertakings and programming services; however, the bill does not include online undertakings in this mode of operating. I want to ask you to elaborate on — I think you did mention it when you came here briefly — your view on this and the necessity, or the importance, of adding something to the bill that would speak to this. Maybe you could provide a little bit of background as to how this mechanism has worked in the past. Let us know what triggers the mediation and negotiation among the players and programmers.

Mr. Scott: I'll start, and I happen to have the head of broadcasting and the person responsible for mediation and arbitration and my leading legal counsel, so I'm in good hands here.

The way which we use it, and the most common area — we have it in telecommunications as well, but if we stick with broadcasting for a moment — it's most often used with respect to disputes between distributors of services and the services themselves. To pick an example, let's say OUTv, an independent, were trying to reach an agreement with a distributor, a Rogers or a Bell or whomever, I firmly believe that this is a situation where commercial negotiation should be paramount, and the commission treats it as such. We hope and trust that's how things are resolved. When they are not, we engage in mediation. If mediation is unsuccessful, they can seek

Vous avez proposé des amendements pour d'autres aspects. Aimerez-vous nous envoyer un texte d'amendement qui, selon vous, établirait la relation appropriée entre un organisme de réglementation et un gouvernement?

M. Scott : Voilà qui est un test d'aptitude, un défi en soi.

Eh bien, je m'engage à vous fournir une réponse. Cependant, et vous voudrez bien m'en excuser, je vous remettrai aussi un court document sur le thème des communautés de langue officielle en situation minoritaire et sur notre inquiétude par rapport à la façon dont la disposition actuelle a été rédigée et sur l'examen après sept ans. Donc, si vous le voulez bien, je me ferai un plaisir de vous fournir un bref document.

La sénatrice Dasko : Merci beaucoup, surtout en ce qui concerne le paragraphe 7(7).

M. Scott : Nous serons heureux d'essayer de contribuer, mais je tiens à répéter qu'il revient au ministre et au ministère de présenter des projets de loi et qu'il vous appartient, à vous, de décider de ce qui doit figurer dans la loi. En notre qualité de fonctionnaires travaillant pour un organisme de réglementation, nous nous efforçons de faire des suggestions pour améliorer l'efficacité des processus.

La sénatrice Dasko : Merci pour vos propos.

Ma seconde question maintenant. Le conseil a le pouvoir de régler les différends entre les entreprises de distribution et les services de programmation; cependant, le projet de loi n'inclut pas les entreprises en ligne dans ce mode de fonctionnement. J'aimerais que vous nous précisiez votre point de vue à ce sujet — je crois que vous en avez parlé brièvement lors de votre dernier passage ici — ainsi que sur la nécessité ou l'importance d'ajouter quelque chose au projet de loi. Vous pourriez peut-être nous expliquer un peu comment ce mécanisme a fonctionné dans le passé. Dites-nous ce qui déclenche la médiation et la négociation entre les intervenants et les programmeurs.

M. Scott : Je vais commencer, et il se trouve que je suis accompagné du responsable de la radiodiffusion, de la personne responsable de la médiation et de l'arbitrage et de ma conseillère juridique principale. Je suis donc bien encadré.

Nous appliquons aussi ce mécanisme dans les télécommunications, mais pour nous en tenir à la radiodiffusion, je dirais que nous l'utilisons le plus souvent dans le cas des différends entre les distributeurs de services et les services eux-mêmes. Supposons, par exemple, que OUTv, un indépendant, veuille conclure une entente avec un distributeur, Rogers ou Bell ou qui que ce soit d'autre. Le cas échéant, je dirais que la négociation commerciale doit primer et le conseil la considère d'ailleurs comme telle. Nous espérons et nous croyons que c'est ainsi que les choses se règlent. Quand tel n'est pas le cas, nous faisons de la médiation. Si la médiation échoue, les parties

arbitration, and we use baseball-style, final-offer arbitration. The act maintains our ability to do that with respect to licensed undertakings. It speaks to requiring platforms to engage in constructive negotiations, but it does not give us the ability to compel those platforms, as we do linear broadcasters, to go to arbitration. Why? You must ask the minister. We would prefer it did.

Senator Dasko: I have 35 seconds —

Mr. Scott: Then I need to speak faster.

Senator Dasko: Over at the other place, they inserted a provision for community broadcasters to deal with disinformation. This touches on the content. What do you think about that?

Mr. Scott: My understanding is that the government's plans are to introduce, if you will, a trifecta of legislation. The third piece relates to online harms. With that, they will be able to deal with things like age verification for adult services and other online harmful and illegal content. That's where I expect it will be addressed. I'm not aware of anything in the legislation that would go to the issue of misinformation or disinformation.

Senator Dasko: It came at the end of a long night over at the other place.

The Chair: We'll really talk about controlling content.

Senator Tannas: I have two questions. The first one is following up on the exchange you had with Senator Klyne.

With the modern way of Canadians consuming entertainment through international platforms, there are two things: There are humans on Earth consuming Canadian music and art, and then there's this imperative that Canadians consume Canadian music and art and making sure they eat a sufficient amount of Canadian cooking when it comes to art.

I thought I heard you say something, and I just want to hear it again. How do you prioritize those two outcomes? Are the first ones — people on Earth who are not Canadian — irrelevant in the CRTC's mind? Where is the line of prioritization with respect to developing Canadian artists and music for the enjoyment of everybody versus Canadian cooking and a mandated amount of that being consumed by Canadians? That's number one.

peuvent demander l'arbitrage, et nous avons recours à l'arbitrage final comme au baseball. La loi maintient notre capacité à agir de la sorte en ce qui concerne les entreprises autorisées. Il est question d'obliger les plateformes à engager des négociations constructives, mais nous n'avons pas la capacité de les obliger à recourir à l'arbitrage, comme nous le faisons pour les radiodiffuseurs linéaires. Pourquoi? Vous devriez poser la question au ministre. Nous, nous préférierions que ce soit la même chose.

La sénatrice Dasko : J'ai 35 secondes...

M. Scott : Je vais devoir parler plus rapidement.

La sénatrice Dasko : L'autre chambre a ajouté une disposition qui permet aux radiodiffuseurs communautaires de s'occuper de lutter contre la désinformation. Cela touche le contenu. Qu'en pensez-vous?

M. Scott : Je crois comprendre que le gouvernement a l'intention de présenter une sorte de mesure législative triple dont le troisième élément concerne les méfaits en ligne. Il sera ainsi possible de contrôler l'âge des usagers dans le cas des services aux adultes et d'autres contenus nuisibles ou illégaux en ligne. C'est ainsi que je m'attends à ce que le problème soit réglé. Je ne suis au courant d'aucune disposition du projet de loi qui viserait la désinformation.

La sénatrice Dasko : Il en a été question au terme d'une longue nuit à l'autre endroit.

Le président : Nous allons vraiment parler du contrôle du contenu.

Le sénateur Tannas : J'ai deux questions. La première fait suite à l'échange que vous avez eu avec le sénateur Klyne.

Compte tenu de la façon moderne dont les Canadiens consomment les programmes de divertissement sur les plateformes internationales, nous sommes désormais en présence de gens hors Canada qui consomment de la musique et de l'art canadiens et de Canadiens dont on attend qu'ils consomment de la musique et de l'art canadiens ainsi que des émissions de cuisine canadiennes, la cuisine étant prise en tant qu'art, en quantité suffisante.

Je crois vous avoir entendu dire quelque chose que je vous demanderai de répéter. Quelle priorité accordez-vous à ces deux résultats? Est-ce que les premiers consommateurs, soit les non-résidents du Canada, ne sont pas pertinents dans l'esprit du CRTC? Où se situe la priorité en ce qui concerne le développement de la musique et des artistes canadiens pour le plaisir de tout le monde, par rapport à la cuisine canadienne et à l'obligation que ces produits soient consommés par les Canadiens dans une certaine quantité? C'est la première chose.

Mr. Scott: Thank you. I'll try to be brief, but that's a very broad and large question. With respect, I'm going to take a bit of issue with the premise of making Canadians eat that as opposed to making sure that there are Canadian dishes on the menu. I see that as our role, and that's how I see discoverability: not "you will watch it" but "can you find it?"

Senator Tannas: So how much is eaten will never be an outcome by which you judge a platform?

Mr. Scott: It shouldn't be. I'm not entirely comfortable with saying "by platform." We will apply equitable rules to everyone. You're absolutely right about the other part. You started by saying there's a plethora of content, international and domestic, available to Canadians today in multiple languages, in fact, and from multiple cultures. That's wonderful. What we're trying to do with respect to those operating in Canada is to see how they contribute to those other social policy objectives: the public good of ensuring Canadian stories are told and found.

Senator Tannas: That's where the money comes from.

Mr. Scott: That's where the money comes from, and that's where we'll be developing the regulatory framework. The export side, by the way, is a very positive one. It's a positive aspect of the fact that there are multiple platforms because good Canadian stories are going to be told and found — and are being found — not just in Canada but around the world, and this includes digital creator content.

Senator Tannas: Thank you. My second question is this: We hear lots about the speed of decisions and how it needs to be entirely different than what it has been. In the traditional broadcasting realm people can wait for months and it doesn't hurt anything, but, as we all see, a period of months is forever in a lot of these ecosystems; they will be ruined or the opportunities could be ruined over the course of months, never mind years.

Have you got all the tools within this to make sure you can develop what has to be a brand-new process for dealing with these services and entities?

Mr. Scott: Yes. It's a fair criticism. It's usually directed more at the telecommunications side than the broadcasting side because it often involves detailed cost-accounting issues, and they can go on a very long time. What goes with a quasi-judicial model — I don't know how many times I've repeated today —

M. Scott : Merci. Je vais essayer d'être bref, mais c'est une question très vaste. Avec tout le respect que je vous dois, je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'idée d'obliger les Canadiens à consommer ce genre de menu, par rapport à la nécessité que ce menu soit proposé et rendu accessible. Selon moi, c'est à cela que correspond notre rôle, et c'est ainsi que je perçois la découvrabilité qui ne revient pas à dire : « Regardez ce qu'on vous offre », mais plutôt, « vous avez la possibilité de trouver ce que vous recherchez ».

Le sénateur Tannas : Donc, l'abondance de la consommation des émissions ne sera jamais un résultat qui vous permettra de juger une plateforme?

M. Scott : Ce ne devrait pas être le cas. Je ne suis pas tout à fait à l'aise avec l'idée de préciser une application « par plateforme ». Nous appliquerons universellement des règles équitables. Vous avez tout à fait raison au sujet de l'autre partie. Vous avez commencé par dire qu'il existe une pléthore de contenus internationaux et nationaux qui sont actuellement proposés aux Canadiens dans plusieurs langues, et qui proviennent de multiples cultures. C'est fantastique. Dans le cas des plateformes qui travaillent au Canada, nous cherchons à voir en quoi elles contribuent à l'atteinte des autres objectifs de la politique sociale, c'est-à-dire au fait de veiller à ce que les récits canadiens soient racontés et puissent être trouvés en ligne.

Le sénateur Tannas : C'est de là que vient l'argent.

M. Scott : C'est de là que vient l'argent, et c'est de cela que découlera le cadre réglementaire. Soit dit en passant, le ciel s'éclaircit quand on songe aux exportations. La multiplicité des plateformes a un bon côté, en ce sens qu'il existe de nombreuses émissions canadiennes de qualité et qu'il est possible de les trouver non seulement au Canada, mais partout dans le monde, ce qui comprend le contenu de créateurs numériques.

Le sénateur Tannas : Merci. Ma seconde question est la suivante. Nous entendons beaucoup parler de la rapidité avec laquelle les décisions sont prises et du fait qu'elles sont désormais radicalement différentes de ce qu'elles étaient. Dans le domaine traditionnel de la radiodiffusion, il arrive qu'il faille attendre des mois, sans répercussions négatives, mais comme nous le voyons bien, les mois d'attente sont une éternité dans nombre de ces nouveaux écosystèmes. Une telle période de plusieurs mois, voire de plusieurs années est ruineuse et elle peut même sonner le glas de certains projets.

Disposez-vous de tous les outils nécessaires pour élaborer un tout nouveau processus devant permettre de traiter avec ces services et entités?

M. Scott : Oui. C'est bien vu. Ce que vous dites concerne davantage les télécommunications que la radiodiffusion, parce qu'il est souvent question de comptabilité détaillée des coûts et que l'attente peut s'éterniser. Dans un modèle quasi judiciaire — et je ne sais pas combien de fois je l'ai répété aujourd'hui —,

what we do is identify issues, develop a public record, invite everyone to participate and then analyze and render a decision. That takes time. We could operate differently and just research if we weren't using a quasi-judicial model, and it would be faster. Would it be representative? Would we be hearing from all parties? Would we have that rich record? We wouldn't. I think it's a necessary evil that goes with a quasi-judicial process that relies on evidence and public participation.

That said, yes, we could do better. Again, I'll hearken back to harnessing change. Part of the deal here has to be, as we say, that we need flexibility and new tools to regulate. We need to regulate in a more efficient manner. That will be on us. We need to use technology, which we are trying to use. For example, in the radio and music industry, we are working on a project where we're going to hopefully code music more effectively, and we have industry and musicians' participation in doing that. We need to find better ways and do better as a regulator and not regulate what we don't need to regulate.

Senator Tannas: Would you agree that it's important that you have some very clear metrics, which you could report to us on, to show that you are accomplishing that important, necessary task of speed in areas where speed is critical to keep the ecosystem alive?

Mr. Scott: I'll give you a twofold answer. I had a CEO who drilled a message into my head that I don't think I'll ever forget: "What gets measured gets done." I do appreciate and understand that. My caveat is this: I have heard many times and we have thought a lot about, for example, proposals that the commission must render a decision in X days or X months. That just doesn't work because it doesn't appreciate the complexity of issues, the competing parties and procedural fairness. It's just not that easy.

Senator Tannas: I get that, but it also doesn't meet the requirement.

Mr. Scott: Understood.

The Chair: Mr. Scott, if you hear from all the witnesses that we've had before the committee, you'll be deliberating for a long time to find consensus. It's been a challenge.

Mr. Scott: That's the point. And they all have legitimate views, and we have to hear them and adjudicate.

The Chair: It's a challenge. I do agree.

nous cernons les problèmes, élaborons un dossier public, invitons tout le monde à participer, puis nous analysons les résultats et rendons une décision. Cela prend du temps. Si nous n'appliquions pas un modèle quasi judiciaire, nous pourrions fonctionner différemment et simplement faire une recherche, ce qui serait plus rapide. Serait-ce représentatif? Entendrions-nous tous les partis? Atteindrions-nous ce riche bilan? Je ne le crois pas. Je pense que c'est un mal nécessaire qui va de pair avec un processus quasi judiciaire reposant sur la preuve et la participation du public.

Cela dit, nous pourrions effectivement faire mieux. Encore une fois, je vais revenir sur la façon de tirer parti du changement. Comme nous le disons, l'accord doit prévoir une certaine souplesse et de nouveaux outils de réglementation. Nous devons réglementer de façon plus efficace. Il nous appartient de le faire. Nous devons utiliser la technologie, ce que nous essayons de faire. Par exemple, dans l'industrie de la radio et de la musique, nous travaillons à un projet de codification plus efficace de la musique, projet auquel participent l'industrie et les musiciens. Nous devons trouver de meilleurs moyens et faire mieux en tant qu'organisme de réglementation, en ne réglementant pas ce que nous n'avons pas besoin de réglementer.

Le sénateur Tannas : Seriez-vous d'accord pour dire qu'il est important de s'appuyer sur des paramètres très clairs à partir desquels vous pourriez nous faire rapport, pour montrer que vous agissez avec la célérité nécessaire dans les domaines où la rapidité est essentielle au maintien de l'écosystème en vie?

M. Scott : Je vais vous répondre en deux temps. J'ai eu un patron, un PDG, qui m'a inculqué une chose que je n'oublierai jamais : « Seul ce qui se mesure est faisable. » Je sais et comprends parfaitement cela, mais j'exprimerai une réserve : j'ai entendu à maintes reprises des propositions voulant, par exemple, que le conseil rende ses décisions en X jours ou X mois, et nous y avons beaucoup réfléchi. Une telle solution ne fonctionnerait tout simplement pas parce qu'elle ne tient pas compte de la complexité des enjeux, des parties concurrentes en présence et de l'équité procédurale. C'est moins facile qu'il y paraît.

Le sénateur Tannas : Je comprends, mais cela ne répond pas non plus aux exigences.

M. Scott : Certes.

Le président : Monsieur Scott, si vous aviez entendu tous les témoins que nous avons accueillis au comité, il vous faudrait beaucoup de temps pour dégager une position consensuelle. Ce fut notre défi.

M. Scott : Voilà où je veux en venir. Tous ces témoins ont des opinions légitimes, et nous devons les entendre et rendre une décision.

Le président : C'est un défi. Je suis d'accord.

Senator Wallin: I would like to come back to where we started —

Mr. Scott: Shall I surrender now, senator?

Senator Wallin: Yes. I am seeking clarification. You won't manipulate the algorithms, you'll make the platforms do it; that's Mr. Scott's statement. I agree; you're right. How else will social media companies be able to enforce discoverability rules without algorithms? It's how they do business. It's what they are. There is a near-unlimited amount of content available in that global world we've just been discussing, and the algorithm is the only tool they have to really meet whatever requirement you put, whether it's more Canadian Content, or CanCon, more French music, more dance on the head of a pin. It's how they function.

Mr. Scott: But it's not the only tool they have, and that was what I —

Senator Wallin: How else would they do it?

Mr. Scott: Promotion, advertising, helping creators produce content, any number of ways. The algorithm is simply one. I fundamentally disagree that just because —

Senator Wallin: In terms of putting in front of people, advertising doesn't accomplish that.

Mr. Scott: It does. It's used today. They use promotional reels. They use commercial time. They could put up billboards, if any billboards are still standing.

I accept the point you're making that there are companies whose business is very much not transactional but set up in a manner where they are suggesting content. Again, I'm going to go back and use algorithms to make those suggestions. What I'm saying to you is no different than what they do today. When you go on Pickit, Crave, Netflix, whatever, it goes, who is it? Oh, it's Senator Wallin. What is she interested in? News.

Senator Wallin: Correct.

Mr. Scott: It must be documentaries, and then it will have documentaries. Within there, it will have Canadian documentaries.

Senator Wallin: That's what I mean; it's the mechanism by which they work.

La sénatrice Wallin : Revenons au point de départ...

M. Scott : Dois-je agiter le drapeau blanc, sénatrice?

La sénatrice Wallin : Effectivement. Je veux des précisions. Vous ne comptez pas manipuler les algorithmes, mais vous obligerez les plateformes à le faire; c'est ce qu'a dit M. Scott. Je suis d'accord, et vous avez raison. Comment les entreprises de médias sociaux pourront-elles appliquer les règles de découvrabilité sans recourir à des algorithmes? C'est sur cette base qu'elles font des affaires. C'est leur nature. Il y a une quantité presque illimitée de contenu disponible dans le monde comme nous l'avons dit, et les algorithmes sont les seuls outils dont ces entreprises disposent pour vraiment répondre à n'importe quelle exigence, qu'il s'agisse de donner plus de place au contenu canadien, à la musique française ou à la danse des tourneurs en rond. C'est la façon dont ces entreprises fonctionnent.

M. Scott : Mais ce n'est pas le seul outil dont elles disposent, et c'est ce que j'ai...

La sénatrice Wallin : Comment pourraient-elles s'y prendre autrement?

M. Scott : La promotion, la publicité, le soutien des créateurs en matière de production de contenu... il existe toutes sortes de façons. L'emploi d'algorithmes n'est qu'une de ces solutions. Je ne suis pas du tout d'accord avec vous parce que...

La sénatrice Wallin : La publicité ne permet pas d'atteindre cet objectif.

M. Scott : Mais si. Elle sert de nos jours. Les entreprises ont recours aux bobines promotionnelles. Elles utilisent du temps publicitaire. Elles pourraient installer des panneaux d'affichage, s'il y en a encore.

J'accepte ce que vous dites, à savoir qu'il y a des entreprises dont les activités ne sont pas vraiment transactionnelles, mais qui sont établies de manière à proposer du contenu. Encore une fois, les algorithmes servent à suggérer. Je ne vous parle pas de choses qui ne se font pas déjà. Qui fréquente les Pickit, Crave et Netflix de ce monde? Tiens donc, la sénatrice Wallin. Et qu'est-ce qui l'intéresse? Les nouvelles.

La sénatrice Wallin : Exact.

M. Scott : Elle doit aussi aimer les documentaires, alors, offrons-lui des documentaires, et des documentaires canadiens.

La sénatrice Wallin : C'est ce que je veux dire; c'est le mécanisme par lequel ces entreprises fonctionnent.

Mr. Scott: That's fine, and they're doing that today, and I expect they'll continue to do it tomorrow. What about what YouTube does in Toronto by developing a studio for digital-first creators to help them make Canadian content? That's important. That will help discoverability.

Senator Wallin: No, it helps the amount of material that's there. That's it. Not discoverability.

Mr. Scott: The amount is part of the process. If there's only one Canadian documentary to be found, it will be considerably more challenging.

Senator Wallin: Can I just ask one more tiny thing? We've heard you say a lot tonight, and I know you are speaking as the Chair of the CRTC and you don't speak for the government, but you have reassured us on many occasions here tonight that the deliberations, the debate will be public. There will be hearings. This will be discussed.

I think it's back to Senator Simons' point here, that the transfer of power from the commission to the cabinet or the ability of cabinet to direct your behaviour will mean that many of these things are not subject to public hearings or to appeals. Cabinet won't take an appeal to cabinet about a cabinet decision. It doesn't work that way.

Mr. Scott: With respect, senator, no, that's not true.

Senator Wallin: How would you appeal it if cabinet —

Mr. Scott: We do not take direction about decisions. We never have; we never will. There is a very bright line. I have never and will never discuss a matter in front of us with a minister or anyone else.

Senator Wallin: But this bill is creating a transfer that has not existed previously.

Mr. Scott: It creates an addition to a policy direction power that is general in nature and does not relate to the specific decisions taken by the commission. We are arm's length and independent.

Senator Wallin: How could you appeal a decision of the CRTC that has been directed within a framework from cabinet? Cabinet has said, "We'd like to see this happen." You've gone out and made that happen. Some member of the public, a creator or a consumer, has said, "I don't like that. I want to appeal that." You're now appealing a cabinet decision. Whether directly or indirectly, that's how it works out.

M. Scott : C'est très bien, elles le font déjà et je m'attends à ce qu'elles continuent à le faire. On peut aussi parler de ce que YouTube fait à Toronto avec son studio pour créateurs axés sur le numérique en vue de les aider à produire du contenu canadien. C'est important. Cela ira dans le sens de la découvrabilité.

La sénatrice Wallin : Non, cela aide à déterminer la quantité de matériel disponible. Ce n'est pas de la découvrabilité.

M. Scott : La quantité fait partie du processus. S'il n'y a qu'un seul documentaire canadien, ce sera beaucoup plus problématique.

La sénatrice Wallin : Puis-je poser une autre petite question? Nous avons entendu beaucoup de choses ce soir. Je sais que vous vous exprimez en tant que président du CRTC et pas au nom du gouvernement, mais vous nous avez assurés à maintes reprises, ici, ce soir, que les délibérations, le débat, seront publics. Qu'il y aura des audiences et que cela sera débattu.

Or, j'estime que cela nous ramène à ce que disait la sénatrice Simons, à savoir que le transfert de pouvoir du CRTC au Cabinet ou la capacité du Cabinet à diriger vos actions sera tel que bon nombre de ces aspects ne feront pas l'objet d'audiences publiques ou d'appels. Le Cabinet n'interjettera pas appel d'une décision du Cabinet. Ce n'est pas ainsi que les choses fonctionnent.

M. Scott : Permettez-mois de vous dire que ce n'est pas exact, sénatrice.

La sénatrice Wallin : Comment interjetteriez-vous appel si le Cabinet...

M. Scott : Nous ne prenons pas de décision. Nous ne l'avons jamais fait et ne le ferons jamais. La ligne est très nette. Je n'ai jamais discuté avec un ministre ou qui que ce soit d'autre d'une question dont nous étions saisis, et je ne le ferai jamais.

La sénatrice Wallin : Mais ce projet de loi se trouve à transférer un pouvoir au Cabinet, ce qui est nouveau.

M. Scott : Il ajoute un pouvoir d'orientation générale qui n'a rien à voir avec les décisions spécifiques du conseil. Nous sommes indépendants, nous agissons sans lien de dépendance.

La sénatrice Wallin : Comment pourriez-vous en appeler d'une décision du CRTC qui aura été ordonnée par le Cabinet selon le cadre en place? Le Cabinet a exprimé le souhait que les choses se passent ainsi et vous avez fait en sorte que tel soit le cas. Supposons qu'un membre du public, un créateur ou un consommateur, dise : « Je n'aime pas cela. Je veux en appeler de cette décision. » Vous vous trouveriez alors à devoir faire appel d'une décision du Cabinet. Que ce soit directement ou indirectement, c'est ainsi que cela fonctionnerait.

Mr. Scott: I'm not sure I understand that because what happens today is we can render a decision — there are two possible situations. We can render a decision and cabinet can return it to us through an order-in-council to reconsider and in certain circumstances can set it aside. They're limited in what matters.

They can also issue broad policy direction. I used the example earlier of saying to be a Canadian broadcaster, you have to be Canadian owned and controlled. So those are two examples.

A legal challenge is a separate lane, if you will, and that goes to whether we exceed our jurisdiction, to the chair's point earlier, and that will go to the courts. Those are the channels for appeal. That is the channel for a broad policy direction. Nowhere in there is the commission's adjudicative independence affected.

Senator Wallin: I guess it starts with who makes the rules, and as you have said, you would prefer to have a much more arm's-length relationship than this bill will allow.

Mr. Scott: That just relates to one provision. It was put to me that there is an existing policy direction power in the Broadcasting Act that is proposed to be changed and added to in this bill. I was then asked whether I would I rather have that change or have the provision that exists in the Broadcasting Act today. I hope that's an accurate reflection. My answer was, I'd rather have what's in the Broadcasting Act today.

Senator Miville-Dechêne: Mr. Scott, I'll go back to the algorithm too because it seems to me right now that the platforms are giving money to YouTubers. They're doing what you referenced in terms of programs to become better and all that. There are some grants. There are some static — it's sharing, but there's also recommendation.

There are all kinds of things around the screen right now, and the needle is not moving. The static recommendation of Canadian content doesn't seem to be doing the job in terms of increasing the number of people listening to Canadian content. There's a difference between having great content that's financed by different programs and this content being listened to. Those are two very different propositions.

What I don't really understand is that you're putting everything on an equal footing when it's not equal. Some static recommendations have limited impact. And we all know that

M. Scott: Je ne suis pas certain de comprendre, car aujourd'hui, nous pouvons rendre une décision selon deux cas de figure. Nous pouvons rendre une décision et le Cabinet peut nous la renvoyer par décret pour réexamen et, selon les circonstances, il peut la renverser. Il est limité dans son action.

Il peut également exprimer une orientation stratégique générale. Je vous en ai donné un exemple tout à l'heure en disant que, pour être un radiodiffuseur canadien, il faut être détenu et contrôlé par des intérêts canadiens. Voilà les deux cas de figure possibles.

Une contestation judiciaire est une voie distincte, si vous voulez, et cela revient à la question de savoir si nous outrepassons notre compétence, pour revenir à ce que disait le président tout à l'heure. En pareil cas, le dossier se retrouve devant les tribunaux. Ce sont les canaux d'appel. C'est la voie de l'orientation politique générale. L'indépendance juridictionnelle du CRTC n'est aucunement modifiée.

La sénatrice Wallin : Je suppose que tout part de la réponse à la question de savoir qui établit les règles et, comme vous l'avez dit, vous préféreriez avoir une relation beaucoup plus indépendante que ce que le projet de loi permettra.

M. Scott : Cela ne concerne qu'une seule disposition. On m'a dit un jour que la Loi sur la radiodiffusion prévoyait déjà un pouvoir d'orientation stratégique qui allait être modifié et ajouté dans le projet de loi. On m'a alors demandé si je préférerais qu'on apporte ce changement ou que l'on adopte la disposition qui existe actuellement dans la Loi sur la radiodiffusion. J'espère que cela reflète bien la situation. J'ai répondu que je préférerais avoir ce qui se trouve dans la Loi sur la radiodiffusion aujourd'hui.

La sénatrice Miville-Dechêne : Monsieur Scott, je vais revenir à la question des algorithmes, car il me semble qu'à l'heure actuelle, les plateformes donnent de l'argent aux youtubeurs. Elles font ce que vous avez dit, c'est-à-dire qu'elles améliorent la programmation, entre autres choses. Il y a des subventions. Et puis, il y a ce qu'on appelle le statique — il s'agit de partage, mais il y a aussi les recommandations.

Bien des choses s'agissent autour des écrans en ce moment, mais rien ne bouge. La recommandation statique sur le contenu canadien ne semble pas devoir permettre d'accroître l'auditoire de ce contenu. Il y a une différence entre un excellent contenu financé par différents programmes et un contenu effectivement regardé ou écouté. Ce sont deux propositions très différentes.

Ce que je ne comprends pas vraiment, c'est que vous placez tout sur un même pied tandis que ce sont des réalités différentes. Certaines recommandations statiques ont un impact limité. Et

the algorithms basically offer in your ear at a particular moment a song or a video that is much more powerful. That will mean if we want changes, algorithms will have to be used.

Mr. Scott: I'm glad you referenced music because we've been talking a lot about audiovisual. We haven't been talking about music as much. Scott, I may have to call a friend on this one in a second.

You talked about a number of things in there, and I don't want to confuse the issue. When you search for something, there are two different things that could be happening. There can be an algorithm by a content provider or a content aggregator that points you to content. That's what we're talking about. The desirable outcome is that you'll be able to find Canadian music when you tune your radio dial in the car and go to SiriusXM or when you go to Apple Music or Spotify. That's the objective.

How they do that is different than advertising, which obviously is another aspect — whether it's YouTube with Google. What you see is a different algorithm driven by totally different economic issues, nothing to do with us. I'm not speaking to that at all.

But to go to your point, and you're quite right, what happens perhaps on Apple Music is very different than turning your radio dial. One is primarily dependent on local advertising, and the other is typically dependent on subscriptions. They have two different business models.

The question is, what do we do to make sure Canadian music is recorded, distributed and found? Today, the way we do that is we invest in funds. It's more in the artists. It goes to Musicaction and other groups so that the artist gets support, their music gets recorded, they get a presence and eventually, hopefully, they make some money, typically today more on performance than on being played. That's the model.

Senator Miville-Dechêne: That's happening now.

Mr. Scott: That's what's happening now. In the future, what I expect the commission to be focused on on the music side are those very same objectives. How do we make sure that musicians are being supported? It will be primarily financial.

But you're right; the way that Spotify presents music, or Apple Music does, is different than how a commercial radio presents it. That's fine. What we need to find and will be developed in the

nous savons tous que les algorithmes peuvent occasionnellement propulser beaucoup plus dynamiquement telle ou telle chanson ou vidéo. Cela veut dire que si l'on veut des changements, il faudra passer par les algorithmes.

M. Scott : Je suis heureux que vous ayez parlé de la musique, car nous avons beaucoup parlé d'audiovisuel jusqu'ici. Nous n'avons pas beaucoup parlé de musique. Monsieur Shortliffe, je devrai peut-être faire appel à votre soutien amical à ce sujet dans un instant.

Sénatrice, vous avez parlé d'un certain nombre de choses, et je ne veux pas tout emmêler. Quand on cherche un titre, deux choses peuvent se produire. L'algorithme d'un fournisseur ou d'un agrégateur de contenu peut vous orienter vers le contenu. C'est de cela dont nous parlons. Le résultat souhaitable, est que vous trouverez de la musique canadienne en sélectionnant SiriusXM, Apple Music ou Spotify sur votre autoradio. C'est l'objectif.

La façon dont les choses se passent est différente de la publicité, ce qui est évidemment un autre aspect, comme YouTube sur Google. On a alors affaire à un algorithme différent axé sur des paramètres économiques radicalement différents, un algorithme qui n'a rien à voir avec nous. Je ne parle pas du tout de cela.

Pour revenir à ce que vous disiez, et vous avez tout à fait raison, l'interaction sur Apple Music est très différente de l'interaction à la radio. Dans un cas, on entend surtout de la publicité locale et dans l'autre, tout dépend du genre d'abonnement que l'on a. Les modèles d'affaires sont différents.

Ma question est la suivante : comment veiller à ce que la musique canadienne soit enregistrée, distribuée et découverte? Aujourd'hui, nous investissons dans des fonds. Cela se passe plus souvent chez les artistes. L'argent est versé à Musicaction et à d'autres groupes pour que l'artiste obtienne du soutien, que sa musique soit enregistrée, qu'il se fasse connaître et, nous l'espérons, qu'il finisse par gagner un peu d'argent comme maintenant, plus pour sa prestation que pour sa diffusion. C'est le modèle actuel.

La sénatrice Miville-Dechêne : C'est ainsi que se font les choses maintenant.

M. Scott : C'est ce qui se passe actuellement. À l'avenir, je m'attends à ce que le conseil se concentre sur les mêmes objectifs dans le cas de la musique. Comment veiller à ce que les musiciens soient soutenus? Ce sera principalement un soutien financier.

Mais vous avez raison; la façon dont Spotify et Apple Music offrent la musique est différente de la façon dont une radio commerciale le fait. C'est bien. À l'avenir, nous devons

future is an equitable framework that works for all of those different business models. There isn't one answer. There won't be one set of rules, not from my perspective.

Senator Miville-Dechêne: I have a second quick question; proposed subsection 4.2(2) has been the exception of the exception. It's on the generated content. We've been hearing so much criticism about this one. The first criteria, which is about money, anything that makes money could be captured. The extent to which a program is uploaded —

Mr. Scott: — is commercial.

Senator Miville-Dechêne: Yes. Would you like it to be defined more clearly? Because what we're trying to have there are professional musicians as opposed to user-generated content. Is this definition problematic, the three criteria we have there to say what's captured by Bill C-11 and what's not captured? I think what we're trying to do is capture professional music, but it's not evident looking at that definition. Everybody who makes a bit of money says, "I will be captured."

Mr. Scott: I certainly do not understand that to be the intent, and I don't think that would be the way the commission would look at it. I'll turn to my legal colleague in a second.

I know I'm repeating myself, but that won't be the objective of the regulatory framework. Many of the witnesses and intervenors, both in the other house and here, have been focused on the exception, on what will happen with this little example. I understand why they do that, but that's not what the commission's regulatory framework will be. It will be on the platforms. Why would we focus on individual YouTube videos?

The Chair: I hate to cut off.

Senator Manning: It is certainly a very interesting conversation. I want to get back to achieving prescribed outcomes without using algorithms manipulation. I made notes while you were talking.

You said you use promos, training and ads to try to meet those outcomes. I'm wondering what happens if the ads and the promos don't work and don't meet their outcomes. How are they brought under some type of regulation? Are they fined?

And then you said that if they use the promos and training, they will be adhering to the requirements. My concern is if they use the promos and ads, it seems like they're doing their best, but

concevoir et élaborer un cadre équitable qui fonctionne pour ces différents modèles d'affaires. Il n'y a pas de solution unique. À mon avis, nous ne pourrions pas établir un seul ensemble de règles.

La sénatrice Miville-Dechêne : J'ai une deuxième question rapide; le paragraphe 4.2(2) proposé est en quelque sorte l'exception qui confirme la règle. Il s'applique au contenu généré. Nous avons entendu tellement de critiques à ce sujet. Le premier critère, qui concerne l'argent, pourrait s'appliquer à tout ce qui génère de l'argent. La mesure dans laquelle un programme est téléversé...

M. Scott : ... c'est commercial.

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui. Aimerez-vous que cet article soit mieux défini? En fait, nous cherchons à favoriser les musiciens professionnels par opposition au contenu généré par les utilisateurs. Cette définition pose-t-elle problème avec les trois critères que nous avons ici pour déterminer ce qui est visé par le projet de loi C-11 et ce qui ne l'est pas? Je pense que nous essayons de viser la musique professionnelle, mais cette définition ne l'indique pas de façon évidente. Tous ceux qui gagnent un peu d'argent se sentiront visés.

M. Scott : Je n'y vois certainement pas cette intention, et je ne pense pas que la commission examinerait la question sous cet angle. Je vais céder la parole à ma collègue juriste dans un instant.

Je me répète peut-être, mais ce ne sera pas l'objectif du cadre réglementaire. Un grand nombre de témoins et d'intervenants, tant à la Chambre qu'ici, se sont concentrés sur cette exception, sur les répercussions qu'aura ce petit exemple. Je comprends leur préoccupation, mais ce n'est pas l'objectif du cadre réglementaire de la commission. Il visera les plateformes. Pourquoi nous concentrerions-nous sur des vidéos individuelles affichées dans YouTube?

Le président : Je suis désolé de vous interrompre.

Le sénateur Manning : Cette conversation est très intéressante. Je voudrais revenir aux façons d'atteindre les résultats prescrits sans manipuler d'algorithmes. J'ai pris des notes pendant que vous parliez.

Vous avez dit que vous utilisez des promotions, de la formation et des annonces publicitaires pour essayer d'atteindre ces résultats. Je me demande ce qui se passe si les annonces publicitaires et les promotions n'y parviennent pas et ne donnent pas les résultats escomptés. Pourrions-nous assujettir les diffuseurs à une réglementation? Imposerions-nous des amendes?

Ensuite, vous avez dit que si les diffuseurs utilisent les promotions et la formation, ils respecteront les exigences. Ce qui me préoccupe, c'est que s'ils utilisent les promotions et les

if they don't meet the outcomes, it's okay. I'm trying to find the middle ground here because it's a bit confusing for me, algorithms and outcomes.

Mr. Scott: I don't think it's specific to algorithms, senator. I think what you're describing is regulation at work. We do this today. We have conditions of licence. Let's not focus on platforms for a second. Let's focus on existing players.

Audiovisual distributors, whether it's Bell, Rogers or Quebecor, they have conditions of licence. Let's say they will show X number of hours of news, for example. They have an obligation to do local news and so on. If they don't do it, what do we do? We hold them to account. They have licences. We have hearings. If they are not in compliance, frankly, we can haul them in front of us.

You might remember a situation four years ago now when a certain broadcaster removed programming contrary to specific order from the commission. Within a week they were at a hearing in front of me and my colleagues, held to account. Does that answer your question?

Mr. Shortliffe: I could give you a specific example, and this might help. Over the last couple of years, as these bills are before Parliament, we have heard informally from many of these services. Obviously, they don't know what our rules will be and we're not having formal meetings, but they call us to say that we're aware this is in the public sphere. Obviously, they're thinking about this.

For example, we've had — I won't mention names — a company come before us to say, "Our algorithms would be really hard to change. But what if we did Canadian music festivals and publicized that?" I wasn't able to say that's good or bad because that was their dime and obviously we would hold hearings, but that was a concrete idea of saying, "Here's something that would help promote Canadian music, help make it discoverable and wouldn't require us to change our algorithms."

My response was, "Come before a public hearing and say that officially. That would be a great idea." That was an example of a concrete idea, and it wasn't coming from us. It wasn't staff generating that and saying, "Thou shalt do that." It was a company saying, "We're trying to think of things. Here's a possibility that works with our business model and might work with your needs." So that is the kind of thing that we hope will come out in public hearings.

annonces publicitaires, ils feront de leur mieux, n'est-ce pas? Alors s'ils n'atteignent pas les résultats prescrits, tant pis. J'essaie de trouver un juste milieu, parce que les algorithmes et les résultats me déroutent un peu.

M. Scott : Je ne pense pas que ce soit propre aux algorithmes, sénateur. Je pense que ce que vous décrivez, c'est la réglementation en vigueur. Nous appliquons ce modèle à l'heure actuelle en imposant des conditions de licence. Oublions les plateformes pendant un instant. Concentrons-nous sur les acteurs actuels.

Les distributeurs audiovisuels, que ce soit Bell, Rogers ou Québecor, respectent des conditions de licence. Disons qu'ils diffusent des nouvelles pendant un nombre X d'heures. Ils ont l'obligation de diffuser des nouvelles locales et ainsi de suite. S'ils ne le font pas, que faisons-nous? Nous leur demandons des comptes. Ils ont des licences. Nous les convoquons à des audiences. S'ils ne se conforment pas, nous pouvons les forcer à comparaître devant nous.

Vous vous souvenez peut-être de la situation, il y a quatre ans, où un certain radiodiffuseur avait agi à l'encontre d'une ordonnance expresse du conseil en supprimant une programmation. En l'espace d'une semaine, ce diffuseur a comparu à une audience devant moi et mes collègues et il a dû rendre des comptes. Est-ce que cela répond à votre question?

M. Shortliffe : Je pourrais vous donner un exemple précis qui vous aidera peut-être. Ces dernières années, pendant que le Parlement examinait ces projets de loi, nous avons entendu de façon informelle les opinions de bon nombre de ces services. De toute évidence, ils ne savent pas quelles seront nos règles et nous ne tenons pas de réunions officielles, mais ils nous appellent pour nous dire que le monde en parle. De toute évidence, ils y réfléchissent.

Par exemple, les représentants d'une entreprise — je ne donnerai pas son nom — sont venus nous dire qu'il leur serait extrêmement difficile de modifier leurs algorithmes, mais qu'ils pourraient organiser des festivals de musique canadienne et se charger d'en faire la promotion. Je n'ai pas pu leur dire si leur idée était bonne ou mauvaise, parce que c'était leur idée et nous tiendrons des audiences, évidemment. Cependant, ils nous proposaient une façon de promouvoir la musique canadienne, de la faire découvrir sans modifier d'algorithmes.

Je leur ai suggéré de participer à une audience publique pour présenter cette excellente idée officiellement. C'était une idée concrète qui ne venait pas de nous. Ce n'était pas notre personnel qui avait conçu cela pour l'imposer. Ces représentants d'entreprise nous disaient qu'ils essayaient de trouver des solutions qui s'appliqueraient à leur modèle d'affaires tout en répondant à nos besoins. Voilà le genre de chose que nous espérons voir ressortir des audiences publiques.

Back to the idea of flexibility. To your question, will that be enough? I don't know. I don't know what they're proposing. I don't know how it works. Would it aid discoverability? But it's a starting point for a public dialogue around it.

Senator Manning: Just to get back to the chair, I wonder about TikTok and Instagram specifically. Can you tell the members of the committee how they could achieve their outcomes without using algorithm manipulation, those two particular ones?

Mr. Scott: I don't know why they would be discreet. I shouldn't be asking you a question. I don't know why they would be different. You have content on YouTube. You have digital content. You have a variety of user-uploaded content. We're not concerned with that.

Would there in the future be some obligations on TikTok? Quite possibly. We will have to determine who is within the scope of the legislation once it's finalized and how they can best contribute to the system. But I think your question is: What happens to the individual piece of content? The answer is, nothing, necessarily. We're not interested in the individual TikTok uptake.

Senator Manning: But will TikTok have a measurement to have a certain amount of Canadian content? If you don't reach it —

Mr. Scott: I'm sorry. I understand better. Would we ask them to report to us or help us understand how much of that content comes from Canada? Presumably, they could give us a report or help us.

I guess we're distinguishing here between what might be imposed on them, which is a decision for the future. But to use that simple example — I hope I don't regret using an example, but I'll try — what if we were to ask them to report on what they understand or could identify as content that was originated in Canada on their platform, not information about individual upload, senator?

Senator Manning: Then we get into the definition of Canadian content.

Mr. Scott: We do, which is another of the things we will have to have a hearing on.

Senator Manning: We've been down that road here too. Who determines what Canadian content is?

Mr. Scott: You are right, sir, and we will do that.

Revenons à la question de souplesse. Vous me demandez si cela suffira? Je ne sais pas. Je ne sais pas ce que les entreprises proposent. Je ne sais pas comment ces choses fonctionnent. Est-ce que cette idée faciliterait la découverte? C'est toutefois un bon début de dialogue public à ce sujet.

Le sénateur Manning : Pour répondre au président, je me pose des questions au sujet de TikTok et d'Instagram. Pouvez-vous dire aux membres du comité comment ces deux plateformes en particulier pourraient atteindre leurs objectifs sans recourir à la manipulation d'algorithmes?

M. Scott : Pourquoi le feraient-elles discrètement? Je ne devrais pas vous poser cette question. Je ne vois pas en quoi elles seraient différentes. Il y a du contenu dans YouTube. Il y a du contenu numérique. Il y a une variété de contenu téléversé par les utilisateurs. Nous ne nous occupons pas de cela.

Imposerons-nous des obligations à TikTok? Fort probablement. Nous devons déterminer qui est visé par la loi une fois qu'elle sera finalisée et comment ces plateformes pourront contribuer le mieux au système. Mais je pense que vous me demandez plutôt ce qu'il arrivera au contenu individuel. Ma réponse est qu'il ne lui arrivera rien, évidemment. La participation individuelle à TikTok ne nous intéresse pas.

Le sénateur Manning : Mais est-ce que la plateforme TikTok devra afficher un volume donné de contenu canadien? Si elle n'y parvient pas...

M. Scott : Pardonnez-moi. Je comprends mieux votre question. Demanderions-nous à ses dirigeants de nous faire rapport ou de nous aider à comprendre quelle proportion de son contenu provient du Canada? On peut supposer qu'ils pourraient nous fournir un rapport ou nous aider.

Je suppose que nous ne parlons pas de ce qui pourrait leur être imposé, car c'est une décision que nous prendrons plus tard. Mais pour utiliser cet exemple simple — j'espère que je ne regretterai pas d'avoir suggéré cette illustration, mais je vais tenter ma chance —, que se passerait-il si nous leur demandions de déclarer ce qu'ils comprennent ou ce qu'ils pourraient identifier sur leur plateforme comme étant du contenu qui provient du Canada et non de l'information sur les téléversements individuels, sénateur?

Le sénateur Manning : Nous en arrivons alors à la définition du contenu canadien.

M. Scott : Oui, et c'est une autre question pour laquelle nous devons tenir une audience.

Le sénateur Manning : Nous nous sommes déjà cassé la tête là-dessus. Qui détermine ce qu'est le contenu canadien?

M. Scott : Vous avez raison, monsieur, et nous allons nous en occuper.

Senator Manning: You said you're right, but you didn't answer who determines it.

Mr. Scott: We will have a definition, as we do today, for Canadian content. And I fully expect that it will be required to be amended. It will need to change and that will be done through public proceedings. That's one of the key elements, no doubt, of the future regulatory framework.

Senator Simons: Mr. Scott, I want to return to proposed paragraph 4.2(2)(a), because you have repeatedly told us that individual TikTokers and YouTubers are not captured by this. Let me reread 4.2(2)(a):

(2) In making regulations under subsection (1), the Commission shall consider the following matters:

(a) the extent to which a program, uploaded to an online undertaking that provides a social media service, directly or indirectly generates revenues;

Apart from the algorithmic question, this is the most contentious part of the bill because it is based on this sentence that we have heard from dozens of digital creators and platforms who have said to us that they are clearly captured by this. Anybody who posts something on YouTube, TikTok or Instagram, even if it indirectly generates revenue, can be regarded as a program that falls under regulation. Their great fear is that they will lose out on market share and international audiences, because they'll be forced to be ghettoized into a kind of a CanCon tide pool.

So explain to me your great assurance that they are not captured, because that certainly seems to be a widespread interpretation, as Senator Miville-Dechêne has indicated, of 4.2(2)(a).

Mr. Scott: We have, and we will again — and I can add this to my list of small documents that we could follow up with the committee — I will have them to you very quickly.

In a second, I'll ask legal counsel to just try and give you a legal response to how we understand the legislation.

Again, it's not our legislation.

Senator Simons: I understand that.

Mr. Scott: What we can answer is how we interpret it.

But I would like to go back to the point — I understand the concern, but I've tried to emphasize several times this evening and other times that we're not interested in individual uploaded

Le sénateur Manning : Vous me dites que j'ai raison, mais vous ne m'avez pas dit qui établira cette définition.

M. Scott : Nous aurons une définition, comme nous en avons une aujourd'hui pour le contenu canadien. Et je m'attends à ce qu'il soit nécessaire de la modifier. Il faudra la changer, et cela se fera dans le cadre de procédures publiques. C'est sans aucun doute l'un des éléments clés du futur cadre réglementaire.

La sénatrice Simons : Monsieur Scott, j'aimerais revenir à l'alinéa 4.2(2)a) proposé, parce que vous nous avez dit à maintes reprises que les TikTokers et les youtubeurs ne sont pas visés par cette disposition. Permettez-moi de relire l'alinéa 4.2(2)a) :

(2) Pour la prise de règlements en vertu du paragraphe (1), le Conseil tient compte des critères suivants:

a) la mesure dans laquelle une émission téléversée vers une entreprise en ligne fournissant un service de média social génère des revenus de façon directe ou indirecte;

Mise à part la question algorithmique, il s'agit de la partie la plus litigieuse du projet de loi, car elle est fondée sur la phrase que des dizaines de créateurs et de plateformes numériques qui nous ont citée en ajoutant qu'ils sont clairement visés par cette disposition. Tout ce que l'on téléverse dans YouTube, TikTok ou Instagram, même si cela génère des revenus indirectement, peut être considéré comme une émission assujettie à la réglementation. Ces gens craignent beaucoup de perdre des parts de marché et des auditoires internationaux, parce qu'ils seront forcés de s'enfermer dans une sorte de ghetto de contenu canadien.

Expliquez-moi donc votre grande assurance qu'ils ne sont pas visés, parce que cela semble certainement être une interprétation généralisée de l'alinéa 4.2(2)a), comme l'a indiqué la sénatrice Miville-Dechêne.

M. Scott : Nous l'avons expliqué, et nous l'expliquerons encore — et je peux ajouter cela à ma liste de petits documents que nous devons remettre au comité. Je vous les ferai parvenir très rapidement.

Dans un instant, je vais demander à notre conseillère juridique de vous donner une réponse juridique sur la façon dont nous comprenons la loi.

Je tiens cependant à vous répéter que nous ne l'avons pas rédigée.

La sénatrice Simons : Je comprends cela.

M. Scott : Nous pouvons seulement vous dire comment nous l'interprétons.

J'aimerais vraiment revenir sur un point. Je comprends la préoccupation des gens, mais j'ai essayé de souligner à plusieurs reprises ce soir et à d'autres occasions que nous ne nous

content. There's no purpose to regulating it. It would not be in the public interest. It would not contribute to the Canadian broadcasting system.

We may well be interested in a platform's activities, not the individual uploaded content. Why would we spend all of our time looking at individual cat videos, for lack of a better example? It just makes no sense from a public policy perspective.

Senator Simons: Indeed, and yet that is the clear language of the act.

Mr. Scott: If you interpret it that way.

Rachelle, could you just respond, if you're able to?

Ms. Frenette: I can do my best.

The way we understand that particular provision — and you are correct: The CRTC can prescribe by regulation certain content under very certain specific conditions that are set out in the bill itself, which includes these factors, such as generating revenues, whether it's available on other platforms, et cetera.

But the way we interpret what is set out in Bill C-11 currently is that there's always this distinction between jurisdiction on the one hand and the exercise of powers on the other. So while the CRTC may have jurisdiction over certain matters and over certain content, it may not necessarily exercise its powers and enact regulations or regulatory requirements on those subject matters. It can only do so if it's consistent, for example, with subsection 9(4) of the act, which says the commission will only regulate where it has a material impact on the Broadcasting Act. Also, the commission would only be enacting any particular requirement after a public hearing in which we would hear evidence and submissions from parties as to whether it is appropriate to be exercising its powers in relation to those particular aspects.

I hope that provides you with some clarity.

Senator Simons: It's nice that you're going to choose to interpret the bill in that particular way, but that's not what the language says. People keep talking about cat videos. We're not talking about cat videos; we're talking about extremely successful videos. Please stop saying cat videos. We're talking about people who are creating real art and using digital technologies to create different kinds of film, animation, stand-up comedy, miniature plays and children's music.

There are all kinds of people who are doing professional, cutting-edge, artistic work who are seriously concerned and have taken legal advice that advises them to be seriously concerned

occupons pas du contenu téléchargé par des particuliers. Il ne vaut pas la peine de le réglementer. Ce ne serait pas dans l'intérêt public. Cela ne contribuerait pas au système canadien de radiodiffusion.

Nous nous intéresserons certainement aux activités des plateformes, mais pas au contenu téléversé. Pourquoi voudrions-nous passer tout notre temps à visionner des vidéos de particuliers, faute d'un meilleur exemple? Cela n'a absolument aucun sens du point de vue de la politique publique.

La sénatrice Simons : En effet, et pourtant le libellé de la loi l'indique clairement.

M. Scott : Si vous l'interprétez de cette façon.

Madame Frenette, pourriez-vous répondre à cette question?

Me Frenette : Je vais faire de mon mieux.

Voici ce que nous comprenons de cette disposition particulière. Vous avez raison, le CRTC peut prescrire par règlement certains contenus dans des conditions très précises qui sont énoncées dans le projet de loi lui-même, comme la génération de revenus, la disponibilité du contenu sur d'autres plateformes, et ainsi de suite.

Mais d'après notre interprétation de ce qui est prévu actuellement dans le projet de loi C-11, il y a toujours cette distinction entre la compétence et l'exercice du pouvoir. Donc, même si le CRTC a compétence sur certaines questions et sur certains contenus, il ne peut pas nécessairement exercer ses pouvoirs et imposer des règlements ou des exigences réglementaires sur ces questions. Il ne peut le faire que s'il respecte, par exemple, le paragraphe 9(4) de la loi, qui prévoit que le conseil ne réglementera que s'il estime que l'exécution aura conséquence majeure sur la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion. De plus, le conseil n'imposerait une exigence particulière qu'à la suite d'une audience publique au cours de laquelle il entendrait les témoignages et les observations des parties pour déterminer s'il convient d'exercer ses pouvoirs à l'égard de ces aspects particuliers.

J'espère que cela vous a éclairée un peu.

La sénatrice Simons : Je suis bien contente que vous choisissiez d'interpréter le projet de loi de cette façon, mais ce n'est pas ce que dit le libellé. Les gens n'arrêtent pas de parler de vidéos de chats. Nous ne parlons pas de vidéos de chats; nous parlons de vidéos extrêmement populaires. Arrêtez de citer les vidéos de minous. Nous parlons de gens qui créent de l'art réel et qui utilisent les technologies numériques pour créer différents types de films, d'animation, de monologues comiques, de brèves pièces de théâtre et de musique pour enfants.

Des personnes très diverses produisent des œuvres professionnelles et artistiques extraordinaires. Cependant, ces artistes sont très inquiets. Des conseillers juridiques leur ont dit

that they will be captured by this section. I grow weary of dismissing an entire generation of artistic creators as people posting cat videos —

Mr. Scott: Senator, that was not my reference. I'm just going to add this, if I may very briefly: You do realize that, today, under the Broadcasting Act, to the point my counsel made, there's a difference between applying jurisdiction and having an authority. We could regulate them today, under the Broadcasting Act. We do not. The reason we do not is that it makes no sense to do so.

The Chair: Thank you, Mr. Scott, and I agree with those comments. The problem is —

Mr. Scott: All of them? Can we record that?

The Chair: The last comment — it makes no sense to regulate it. And I agree with you that, even in the old Broadcasting Act, prior to Bill C-11, you have the power to do that. That's what we're all here arguing over. I take you at face value today, but I don't know what your successor or future CRTC chairs —

Mr. Scott: I will repeat that the chair represents the commission but does not make the decisions for the commission.

The Chair: The debate and controversy over Bill C-11 — you see it here tonight — you have my colleague Senator Miville-Dechéne who believes we need to push out Canadian content and do more to overcome the lack of Canadian content or a certain type that she might view as more Canadian that needs to push it out. She believes that the way to do that is through an algorithm. You didn't say that, senator? I won't quote you.

Let me change the line of questioning here. At the end of the day, the problem we really had — you mentioned that the objective of this bill, as you interpret it, is that we make Canadians more aware of Canadian content. It's been clear throughout the course of questions and answers that one of those ways is through algorithm manipulation. You say there are also other mechanisms, advertising and strips and so on, but clearly the most powerful tool — as Senator Manning said — if we don't achieve our first goal — is to get these platforms — and that's the big concern with the bill —

de s'inquiéter sérieusement du fait qu'ils seront visés par cet article. Je suis fatiguée d'entendre les gens rabaisser toute une génération de créateurs artistiques en prétendant qu'ils ne publient que des vidéos de petits chats...

M. Scott : Sénatrice, ce n'est pas ce à quoi je faisais allusion. Si vous me le permettez, je tiens à ajouter très brièvement que nous devons reconnaître qu'à l'heure actuelle, comme l'a souligné ma conseillère juridique, la Loi sur la radiodiffusion établit une distinction entre l'application de la compétence et l'exercice du pouvoir. Nous pourrions déjà réglementer ces artistes aujourd'hui en appliquant la Loi sur la radiodiffusion. Nous ne le faisons pas, parce que cela n'aurait aucun sens.

Le président : Merci, monsieur Scott, et je suis d'accord avec vos observations. Le problème, c'est que...

M. Scott : Avec toutes mes observations? Pouvons-nous consigner cela au compte rendu?

Le président : Avec votre dernier commentaire, avec le fait qu'il n'est pas logique de réglementer ces œuvres. Je suis d'accord avec vous, même sous l'ancienne Loi sur la radiodiffusion, avant le projet de loi C-11, vous aviez le pouvoir de les réglementer. C'est le fondement même de notre débat. Je vous crois sur parole aujourd'hui, mais je ne sais pas ce que votre successeur ou les futurs présidents du CRTC...

M. Scott : Permettez-moi de répéter que le président représente le conseil, mais qu'il ne prend pas de décisions au nom du conseil.

Le président : Au sujet du débat et de la controverse sur le projet de loi C-11 — vous le voyez ici ce soir —, vous avez ma collègue, la sénatrice Miville-Dechéne, qui croit que nous devons promouvoir le contenu canadien et en faire davantage pour combler le manque de contenu canadien, ou d'un certain type de contenu qu'elle considérerait comme étant plus canadien et qu'il faut diffuser. Elle est convaincue que seul un algorithme nous permettra de le faire. Ce n'est pas vraiment ce que vous disiez, sénatrice? Alors je ne vous citerai pas.

Je vais donc poser mes questions en partant d'un autre angle. En fin de compte, notre véritable accroc ici — vous avez dit que l'objectif de ce projet de loi, selon votre interprétation, est de sensibiliser davantage les Canadiens au contenu canadien. Il est ressorti clairement des questions et des réponses que l'une des façons d'y parvenir est de manipuler des algorithmes. Vous dites qu'il y a aussi d'autres méthodes, comme la publicité et les bandes de promo et autres, mais il est clair que l'outil le plus puissant — comme l'a souligné le sénateur Manning —, si nous n'atteignons pas notre premier objectif —, sera de forcer ces plateformes — et c'est l'aspect le plus préoccupant de ce projet de loi...

Senator Dawson: Chair, we have to deal with future business. We are 15 minutes late. We only have 15 minutes. We know where you stand on the bill, so —

The Chair: It's not a question of where I stand. I have a question to the witness. It's an important witness, and I'd like to finish my question, if that's okay with you. Thank you.

Mr. Scott, you mentioned that individual uploaded content is not what this is all about; you don't think it is your objective to basically dictate individual content. But when we look at those platforms, all they're about is individual uploaded content. TikTok, YouTube — none of them actually exist without that content. Their algorithm policies are driven by commercial base — by consumer choice — so if they want to watch certain things, that's what they push up. It's a business model.

So the question is this: If we don't get the end result that the CRTC or a government official wants, are we going to go as far as using algorithm manipulation and forcing these platforms to decide who we push up and who we push down?

The concern of hundreds of thousands of individual content producers in this country is that if you're a comedian from British Columbia who has millions of followers and you've made a business out of this as a comedian, maybe what they do —

Senator Dawson: Are you going to ask a question?

The Chair: I have three minutes here; I have another three minutes to go. You might not like the question, Senator Dawson —

Senator Dawson: I don't like the lack of neutrality. I've learned to live with it for many weeks, but I think now we have to talk about future business, and we only have 15 minutes left.

The Chair: Senator Dawson, there are a number of senators on the list. I'm a senator like anybody else; I'm entitled to my six minutes. Am I not? If you want to take away that privilege for me, that's your choice, because you don't like a line of questioning.

Senator Dawson: We finished at 8:15, chair, and it's 8:30.

The Chair: Senator Dawson, if you don't like the line of questioning, I'll move on to another senator, if that's what you consider democracy. Senator Quinn, you have the floor, because I clearly can't finish my three minutes.

Le sénateur Dawson : Monsieur le président, nous devons nous occuper des travaux futurs. Nous avons 15 minutes de retard, et il ne nous reste que 15 minutes. Nous savons ce que vous pensez du projet de loi, alors...

Le président : La question n'est pas de savoir quelle est mon opinion à ce sujet. J'ai une question pour le témoin. C'est un témoin important, et j'aimerais terminer ma question, si vous voulez bien. Merci.

Monsieur Scott, vous avez dit que vous ne vous préoccupez pas du contenu téléversé. Vous ne pensez pas que votre objectif soit de réglementer le contenu individuel. Mais ces plateformes ne fonctionnent qu'avec du contenu individuel téléversé. TikTok, YouTube — aucune de ces plateformes n'existerait sans ce contenu. Leurs politiques algorithmiques sont dictées par leurs objectifs commerciaux, qui dépendent des choix des consommateurs. Alors si les consommateurs veulent regarder certaines choses, ils les poussent à la hausse. C'est un modèle commercial.

Ma question est donc la suivante : si nous n'obtenons pas le résultat final souhaité par le CRTC ou par un fonctionnaire du gouvernement, allons-nous utiliser la manipulation des algorithmes et forcer ces plateformes à décider qui nous poussons vers le haut et qui nous poussons vers le bas?

Ce qui préoccupe des centaines de milliers de producteurs de contenu au Canada, c'est que si un humoriste de la Colombie-Britannique qui a des millions d'abonnés et qui compte sur eux pour gagner sa vie, peut-être que ce qu'ils font...

Le sénateur Dawson : Allez-vous poser votre question?

Le président : Il me reste trois minutes. J'ai encore trois minutes. Vous n'aimerez peut-être pas la question, sénateur Dawson...

Le sénateur Dawson : Je n'aime pas le manque de neutralité. J'ai supporté cela pendant plusieurs semaines, mais je pense que nous devons maintenant parler des travaux futurs, et il ne nous reste que 15 minutes.

Le président : Sénateur Dawson, il y a plusieurs sénateurs sur la liste d'intervenants. Je suis sénateur comme vous tous, alors j'ai droit à mes six minutes, n'est-ce pas? Si vous voulez me retirer ce privilège parce que vous n'aimez pas mes questions, c'est votre choix.

Le sénateur Dawson : Nous devons terminer à 20 h 15, monsieur le président, et il est 20 h 30.

Le président : Sénateur Dawson, si vous n'aimez pas mes questions, je vais passer la parole à un autre sénateur, si c'est ce que vous considérez comme de la démocratie. Sénateur Quinn, vous avez la parole, car je ne peux manifestement pas terminer mes trois minutes.

Senator Sorensen: Were we to adjourn at 8:15? That's the question.

The Chair: It's not unusual to go a few minutes over with witnesses. I thank the witness for his presence, but if Senator Dawson also wants to adjourn this meeting and doesn't want to hear from the remaining colleagues on the second round, that's your choice as well. Move a motion.

Senator Dawson: It's scheduled on the agenda. We all know that you're very transparent about your bias, but we think there might be a limit to how much we should tolerate that bias, chair.

The Chair: With all due respect, is your bias more tolerable than mine, Senator Dawson?

Senator Dawson: I'm sorry, but I have never seen a chair be that biased, but I guess after 17 years —

The Chair: Senator Dawson, with all due respect, giving an opinion is not a bias, it's an opinion. That's what we do in this institution. With all due respect, I don't question anyone else's motives and their work here, and you have no business questioning mine. That's a question of privilege, Senator Dawson. It has nothing to do with the chair. You can't question my motives and my neutrality as a chair. I've given everybody equal time. The only person that has withdrawn equal time is you, taking up my time right now, in order to kill my questions. And that is a reality.

Senator Dawson: [Technical difficulties] a democracy.

The Chair: That is Senator Dawson's style of democracy.

Senator Quinn, you have the floor, if the witness will indulge us for another ten minutes.

Mr. Scott: I would. Could I quickly give a response to your question, Mr. Chair?

The Chair: That would be welcome.

Mr. Scott: Just to say that I understand your point, but I don't know that it's different than today. Again, today broadcasters also have a business model. They rely on advertising. It's different, it's a traditional model, but consumers have a choice. They can choose to watch one network or another, and they can choose to watch foreign programming and never turn on a Canadian channel. It is their choice. That will be the case in a future regulatory environment. Whether the service uses different technology or not, I don't expect that to be any different

La sénatrice Sorensen : Devions-nous lever la séance à 20 h 15? Voilà la question.

Le président : Il n'est pas inhabituel de dépasser de quelques minutes le temps alloué aux témoins. Je remercie le témoin d'être venu, mais si le sénateur Dawson souhaite également lever la séance et ne pas entendre ses autres collègues au deuxième tour, c'est son choix. Proposez une motion.

Le sénateur Dawson : C'est prévu à l'ordre du jour. Nous savons tous que vous exprimez votre parti pris d'une façon très ouverte, mais nous pensons qu'il pourrait y avoir une limite à ce que nous devrions tolérer, monsieur le président.

Le président : Avec tout le respect que je vous dois, votre parti pris est-il plus tolérable que le mien, sénateur Dawson?

Le sénateur Dawson : Je suis désolé, mais je n'ai jamais vu un président avoir un tel parti pris. Toutefois, je suppose qu'après 17 ans...

Le président : Sénateur Dawson, avec tout le respect que je vous dois, exprimer son opinion n'est pas un parti pris, c'est une opinion. C'est ce que nous faisons dans cette institution. Avec tout le respect que je vous dois, je ne mets pas en doute les motifs et le travail d'autrui, et vous n'avez pas à remettre les miens en question. C'est une question de privilège, sénateur Dawson. Cela n'a rien à voir avec la présidence. Vous ne pouvez pas remettre en question mes motifs et ma neutralité de président. J'ai accordé le même temps à tout le monde. La seule personne qui ait enlevé du temps de parole, c'est vous, qui coupez le mien pour m'empêcher de poser mes questions. Voilà ce qui en est réellement.

Le sénateur Dawson : [Difficultés techniques] une démocratie.

Le président : C'est le style de démocratie du sénateur Dawson.

Sénateur Quinn, vous avez la parole, si le témoin veut bien nous accorder 10 minutes de plus.

M. Scott : Oui. Puis-je répondre rapidement à votre question, monsieur le président?

Le président : Ce serait bienvenu.

M. Scott : Je veux simplement dire que je comprends votre point de vue, mais je ne sais pas si les circonstances dont vous parlez sont différentes de la situation actuelle. Je le répète, aujourd'hui, les radiodiffuseurs ont aussi un modèle d'affaires. Ils comptent sur la publicité. Ce modèle traditionnel est différent, mais les consommateurs ont un choix. Ils peuvent choisir de regarder un réseau ou un autre, et ils peuvent choisir de regarder des émissions étrangères et de ne jamais ouvrir une chaîne canadienne. C'est leur choix. Ce sera le cas dans le contexte

in the future. Consumers are the ultimate arbiters of content. They will choose what they watch, and there is nothing in the Commission's approach to make them choose one over the other. That is the ultimate choice of the consumer.

The Chair: Thank you, Mr. Scott.

Mr. Scott: Thank you, chair.

Senator Quinn: Following up to our discussion, the question and commentary are for Ms. Frenette. Earlier we talked about the mechanisms that regulations [Technical difficulties]. You mentioned the scrutiny of regulation process, that's a process that comes in after the regulations are in force. I was saying that a better mechanism, given the interest of Canadians in this topic, is maybe to have a mechanism in place that allows the parliamentarians to review regulations and policies as they go through the Gazette, Part II process, when they're completed, so we have assurance that they're consistent with the act, the policy directives, et cetera. That's what I was getting at.

Wouldn't there be an alternative, much more efficient, and given the controversy here, more palatable for stakeholders?

Ms. Frenette: Absolutely. Our regulations are published in *Part I* and *Part II* of the *Gazette*, absolutely. So there is a public component to that. People are entitled to and do avail themselves of that ability to react to the draft regulations that we put forward for comment.

Senator Quinn: Right. All I'm saying is let that process unfold, but let parliamentarians, who are responsible for ensuring that acts are there and regulations that emanate from policy — that we have a chance to review, not to disallow, but to ensure that the concerns that have been expressed are somehow balanced in a more meaningful way, particularly in an area that affects every Canadian.

Mr. Scott: If I may, senator, just one quick comment to add to counsel's response.

That is not something for us to determine, obviously. Governments and parliamentarians can decide if that's appropriate. I was asked a question earlier about how long things take. We do rely on public processes. Doing formal regulations already takes a long time, a considerable amount of time. Every time you add another check and balance — they may be laudable, it may be a good objective — it also will add time.

réglementaire futur. Que le service utilise une technologie différente ou non, je ne m'attends pas à ce qu'il en soit autrement à l'avenir. Les consommateurs sont les arbitres ultimes du contenu. Ils choisiront ce qu'ils regarderont, et rien dans l'approche du conseil ne les oblige à choisir l'un plutôt que l'autre. En fin de compte, le choix revient aux consommateurs.

Le président : Merci, monsieur Scott.

M. Scott : Merci, monsieur le président.

Le sénateur Quinn : Pour faire suite à notre discussion, ma question et mon commentaire s'adressent à Mme Frenette. Nous avons parlé tout à l'heure des mécanismes que la réglementation [Difficultés techniques]. Vous avez parlé de l'examen du processus de réglementation, qui intervient après l'entrée en vigueur du règlement. Je disais qu'un meilleur mécanisme, compte tenu de l'intérêt des Canadiens pour ce sujet, permettrait aux parlementaires d'examiner les règlements et les politiques au fur et à mesure qu'ils sont publiés dans la partie II de la *Gazette*, une fois qu'ils sont rédigés. Cela nous assurerait qu'ils sont conformes à la loi, aux directives et autres. Voilà ce que je voulais suggérer.

Ne serait-ce pas une solution beaucoup plus efficace et, compte tenu de la controverse, plus acceptable pour les intervenants?

Me Frenette : C'est sûr. Nos règlements sont publiés dans les parties I et II de la *Gazette*. Il y a donc un volet public. Les gens ont le droit de réagir aux projets de règlement que nous présentons en envoyant des commentaires, et ils le font souvent.

Le sénateur Quinn : C'est vrai. Je suggère simplement que nous devrions laisser le processus suivre son cours, mais qu'il faut laisser les parlementaires les examiner, car ils sont responsables de veiller à ce que les lois et les règlements soient établis en fonction des politiques. Nous ne cherchons pas à les désavouer, mais à veiller à ce que les préoccupations exprimées soient bien équilibrées, surtout pour un enjeu qui touche tous les Canadiens.

M. Scott : Si vous me le permettez, sénateur, j'aimerais ajouter un bref commentaire à la réponse de la conseillère juridique.

Ce n'est pas à nous de les déterminer, évidemment. Les gouvernements et les parlementaires doivent décider s'ils sont appropriés. On m'a demandé plus tôt combien de temps il faut pour cela. Nous nous fions aux processus publics. Il faut déjà beaucoup de temps pour établir des règlements officiels. Chaque fois que l'on ajoute un nouveau système de freins et de contrepoids — ce qui est un objectif louable —, nous retardons le processus.

Senator Quinn: Right. That's why it's got to have boundaries, and I agree with that.

Mr. Scott: They all take time.

[Translation]

Senator Cormier: I have a brief question about public hearings. Bill C-11 doesn't extend the public hearing process to orders made under sections 9.1 and 11.1. According to the bill, these draft orders are to be published on the CRTC website, giving broadcasting undertakings and other interested parties the opportunity to submit their observations to the CRTC. My question is this: Does limiting the publication process to the CRTC website and allowing interested parties to submit their observations to the CRTC significantly reduce accessibility and make this consultation process obsolete?

Does the CRTC have an objection to stating in the act that public hearings are also applicable to orders made under section 9.1 and subsection 11.1(2), to enable people to participate appropriately in public hearings? There are many ways of arranging this now.

Ms. Frenette: Senator Cormier, perhaps I could give you an overview of how we currently handle our processes. The CRTC, as the chair mentioned, makes several hundred decisions per year. Each of these decisions is preceded by a public process. I would say that about 80% to 90% of our processes are in writing. Why? Because they are more effective, by allowing, as in a public hearing, the development of a robust public record that the CRTC can consider before making an informed decision. In my view, requiring a public hearing for every order made by the CRTC would involve excessive resources that are out of proportion to those available for us to put together a proper public record for submission to the CRTC so that it can reach a decision.

Senator Cormier: I understand your explanation. However, not everyone is equipped equally to express their point of view. Posting comments on a website, depending on the population and where it comes from, is more difficult than being able to say what you think in person. How would you make sure that as many Canadians as possible could contribute at important public hearings?

Ms. Frenette: The CRTC nevertheless has a solid history of developing public processes to address the nature of the issue being examined. We therefore have some flexibility as an administrative tribunal to gather and request comments, as well

Le sénateur Quinn : Vous avez raison. C'est pourquoi il faut lui fixer des limites. Je suis d'accord avec vous.

M. Scott : Il faut du temps pour tout cela.

[Français]

Le sénateur Cormier : Je vais poser une question rapide sur les audiences publiques. Le projet de loi C-11 n'étend pas le processus des audiences publiques aux ordonnances prises en vertu des articles 9.1 et 11.1. Selon les termes du projet de loi, ces projets d'ordonnance seront publiés sur le site Web du CRTC, les exploitants d'entreprises de radiodiffusion et autres intéressés se voyant accorder la possibilité de présenter leurs observations au CRTC. Ma question est la suivante : le fait de réserver le processus de publication au site Web du CRTC et de permettre aux intéressés de présenter leurs observations au CRTC aura-t-il pour effet de réduire considérablement l'accessibilité et de rendre ce processus de consultation désuet?

Le CRTC aurait-il une objection à ce que l'on codifie dans la loi que les audiences publiques s'appliquent aussi aux ordonnances prises en vertu de l'article 9.1 et du paragraphe 11.1(2), afin que les gens puissent convenablement participer à des audiences publiques? Il existe plusieurs moyens de le faire aujourd'hui.

Me Frenette : Sénateur Cormier, je peux peut-être vous donner un aperçu de la manière dont nous entamons nos processus en ce moment. Le CRTC, comme le président l'a dit, rend plusieurs centaines de décisions par année. Toutes ces décisions sont précédées par un processus public. Je vous dirais, de façon approximative, qu'à peu près 80 % à 90 % de nos processus sont des instances écrites. Pourquoi? Parce qu'elles sont plus efficaces, puisqu'elles permettent, tout comme une audience publique, de développer un dossier public robuste sur lequel le CRTC peut se pencher et prendre une décision éclairée. À mon avis, exiger la mise en place d'une audience publique pour chaque ordonnance qui serait émise par le CRTC engagerait des ressources excessives et démesurées par rapport aux ressources que nous avons en place pour monter un bon dossier public et le présenter devant le CRTC pour qu'il prenne une décision.

Le sénateur Cormier : Je comprends ce que vous m'expliquez. Cependant, tout le monde n'est pas équipé de la même manière pour donner son point de vue. Faire des observations sur un site Web, selon la population et l'endroit d'où elle vient, est plus difficile que pouvoir dire ce que l'on pense en personne. Comment pouvez-vous assurer à un maximum de Canadiens de contribuer à des audiences publiques importantes?

Me Frenette : Le CRTC a quand même un bel historique pour ce qui est de développer des processus publics selon la nature de l'enjeu qui est examiné. Nous avons donc une certaine flexibilité en tant que tribunal administratif pour recueillir et

as the submissions we need to make an informed decision. It could be a written submission or oral participation, but such processes have to be flexible, and a certain amount of discretion is essential to determine the essentials in any specific case.

Senator Cormier: Thank you.

[English]

The Chair: I would like to thank Mr. Scott and the CRTC for being so generous again with their time on this second round of testimony.

There are a couple of minutes, Mr. Scott, if you would like a closing statement to wrap up, because a lot was discussed tonight, back and forth, so if you want to clarify or address anything in particular.

Mr. Scott: Maybe I should raise the issue of algorithms.

No, I'd like to say two things. The first is that we appreciate the opportunity to come before you, both the invitation to come during your pre-study and again today. I did say at the time we'd be available to come back, and I'm glad that you invited us to do so.

I would also like to say that we are public servants who are trying to be helpful to this committee. As I've said a number of times, we're not the drafters. We are not trying to be the defenders of everything about the legislation. We are doing our best to give you an honest appraisal of how we would approach it, and again, as I've emphasized in my opening remarks, we need this legislation. We have outdated tools. We have a radically changed broadcasting environment, and we do need new tools and a new framework with which to oversee them and pursue the objectives, which I have not seen disagreed with by any party in either house.

Again, I thank you for your indulgence, your penetrating questions and listening to the answers. It is truly appreciated, and it is always an honour to appear in front of you.

The Chair: Thank you very much.

(The committee continued in camera.)

solliciter les commentaires et les soumissions dont nous avons besoin pour rendre une décision éclairée. Cela peut prendre la forme d'une présentation écrite ou d'une participation orale, mais ces processus doivent être flexibles, et nous devons conserver une certaine discrétion pour déterminer ce qui est nécessaire dans quelle instance.

Le sénateur Cormier : Merci.

[Traduction]

Le président : J'aimerais remercier M. Scott et le personnel du CRTC d'avoir été de nouveau si généreux de leur temps pour cette deuxième série de témoignages.

Il vous reste quelques minutes, monsieur Scott, si vous voulez conclure, parce que nous avons discuté de beaucoup d'enjeux ce soir, de part et d'autre, alors vous pouvez préciser ou ajouter quelque chose en particulier si vous le désirez.

M. Scott : Je devrais peut-être soulever la question des algorithmes.

Non, j'aimerais dire deux choses. Tout d'abord, nous vous remercions de nous avoir invités à comparaître devant vous, tant pendant votre étude préliminaire qu'aujourd'hui. J'avais dit à ce moment-là que nous serions prêts à revenir, et je suis heureux que vous nous ayez invités à le faire.

J'aimerais également dire que nous sommes fonctionnaires et que nous essayons d'aider le comité. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, nous n'avons pas rédigé ce projet de loi. Nous n'essayons pas de défendre tout ce qui concerne ce projet de loi. Nous faisons de notre mieux pour vous donner une évaluation honnête de la façon dont nous procéderions et, encore une fois, comme je l'ai souligné dans ma déclaration préliminaire, nous avons besoin de ce projet de loi. Nos outils sont désuets. Le milieu de la radiodiffusion a radicalement changé, alors nous avons besoin de nouveaux outils et d'un nouveau cadre de surveillance afin de poursuivre nos objectifs, et les membres des partis des deux chambres en conviennent.

Encore une fois, je vous remercie d'avoir fait preuve d'indulgence, d'avoir posé des questions pénétrantes et d'avoir écouté nos réponses. C'est vraiment apprécié et c'est toujours un honneur de comparaître devant vous.

Le président : Merci beaucoup.

(La séance se poursuit à huis clos.)